LE
NOUVEAU MONDE

JOURNAL HISTORIQUE ET POLITIQUE

RÉDIGÉ

PAR

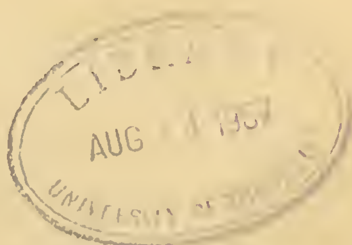
LOUIS BLANC.

---

6 Fr. PAR AN POUR PARIS — PROVINCE : 7 Fr.

Numéro 1. —— 15 juillet 1849.

PARIS
BUREAU D'ABONNEMENT, 102, RUE RICHELIEU
1849



CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Pour PARIS........................ **6 fr.** par an.
Pour LA PROVINCE............... **7 fr.** —
Chaque numéro se vend séparément............. **60 cent.**

ON S'ABONNE POUR PARIS

Au Bureau du Nouveau Monde, rue Richelieu, 102.

POUR LA PROVINCE ET L'ÉTRANGER

Par l'entremise des Libraires, des Bureaux de Poste et des Messageries.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

A LA FIN DE L'ANNÉE, LES ABONNÉS RECEVRONT UNE COUVERTURE SPÉCIALE POUR LA COLLECTION, QUI FORMERA UN FORT VOLUME GRAND IN-8°.

Imprimerie de Mme DE LACOMBE, 12, rue d'Enghien.

LE NOUVEAU MONDE.

Londres, 12 juillet 1849.

Je date ce journal de Londres, c'est-à-dire de l'exil. De mes amis, les uns sont en prison, les autres sur la terre étrangère. La cause à laquelle j'appartiens est devenue pour une foule d'esprits trompés un sujet de scandale ou d'épouvante. Le parti que je sers a perdu un à un presque tous ses chefs; il vient de se voir enlever la plupart de ses journaux; il est peut-être à la veille de se voir disputer jusqu'à son nom. Enfin, au moment où je trace ces lignes, il est connu de tous que, pour la seconde fois depuis la Révolution de février, Paris est en état de siége; que la réaction parle sans contradicteur dans les conseils de la République; que la capitale du monde à émanciper vit sous l'étrange tutelle d'une armée; que le domicile des citoyens n'a plus de sanctuaire; que le sol, si hospitalier jusqu'ici de la France, se dérobe sous les pas de tout proscrit; qu'on s'est armé d'une loi nouvelle contre la liberté de la presse et d'un règlement nouveau contre la liberté de la tribune; que les clubs sont fermés, et qu'on a suspendu six journaux démocratiques comme on éteindrait des flambeaux, sous prétexte qu'ils brulent en même temps qu'ils éclairent.

Certes, c'est là un grand désastre. Eh bien, la main sur la conscience, je le déclare : jamais, non jamais, je ne me sentis le cœur plus rempli de courage, de confiance et d'espoir.

Faut-il mieux dire? Supposons les coups de la fortune adverse plus terribles encore; supposons cette marche du siècle qu'on entend par toute l'Europe subitement arrêtée, les généreuses cohortes de la Hongrie écrasées par les Russes, toutes les libres cités noyées au sang de leurs défenseurs, le drapeau de la France républicaine égaré sur les ruines du Vatican...., l'idée que le dix-neuvième siècle apporte aux hommes n'en restera pas moins debout et triomphante. On a trop répété, trop approuvé la fameuse prophétie de Napoléon : « Dans cinquante ans, l'Europe sera cosaque ou républi« caine. » Nous n'admettons pas, nous, cette alternative; non : alors même que les Cosaques viendraient, par une seconde dérision du destin, faire boire à leurs chevaux l'eau de la Seine, l'Europe ne sera point leur proie. Car, suivant une noble parole de Godefroi Cavaignac, le monde est maintenant fatigué de voir des misérables.

On montre, à quelque distance de Worms, un arbre qu'un paysan était en train de planter, lorsque, au seizième siècle, Luther passa pour aller se faire juger par Charles Quint. « Donne, dit le moine au paysan, que je le « mette en terre. Et puisse, comme ses branches, croître ma doctrine! » Quelques jours après, Luther était condamné à Worms, au nom de l'Europe indignée de sa révolte; un édit de proscription était lancé contre lui, et il fuyait, ainsi qu'un malfaiteur, le long des bois de la Thuringe. Mais quoi! En quittant Worms, ce puissant coupable avait écrit à Charles Quint : « Ma « cause est celle de toute la terre, » parce qu'en effet, c'était alors la cause de tous que celle du libre examen. Aussi la doctrine nouvelle ne tarda-t-elle pas à se répandre avec une force invincible. En France même où elle ne pénétra pas comme religion, elle s'établit au sein de la philosophie, elle en vint à dominer la politique; et ce résultat suprême, rien ne le put empêcher : ni les échafauds d'Amboise, ni la Loire couverte de cadavres, ni les héros du papisme marquant leur route avec des lambeaux humains attachés aux branches des arbres, ni les guerriers de Calvin tués par milliers dans les plaines de Jarnac et de Moncontour, ni les nocturnes égorgemens de la Saint-Barthélemy, ni les dragonnades et la toute puissance de Louis XIV irrité.

Eh bien, ce que le protestantisme politique fut au seizième siècle, le socialisme l'est au dix-neuvième. L'un était la résistance, nécessaire alors et légitime, de l'individualisme aux excès et aux fureurs du principe d'autorité.

L'autre est l'opposition, non moins nécessaire et légitime, du principe de fraternité aux excès et aux fureurs de l'individualisme. De ces deux mouvements, le second est, comme le premier, providentiel et indomptable.

Oui, voici l'heure d'un développement nouveau de l'humanité. Car, du Nord au Midi, de l'Orient à l'Occident, un trouble immense s'est emparé des ames; car la France de février a fait entendre de ces paroles que n'emporte pas même le vent des tempêtes; car la Hongrie tout entière s'est levée; car, tout entière, l'Italie a frissonné; car l'Europe malade se tourne, se retourne dans sa civilisation vieillie et demande à se reposer dans le changement!

Au fond, quels sont les termes de la question posée devant le dix-neuvième siècle?

Imaginez une société:

Où, par l'éducation commune, gratuite, obligatoire, tous les citoyens seraient appelés à prendre place aux sources de l'intelligence humaine;

Où l'on dépenserait en écoles ce qu'il faut aujourd'hui dépenser en prisons;

Où à l'usure, qui est un grossier despotisme, on substituerait le crédit gratuit, qui est la dette de tous envers chacun;

Où l'on admettrait en principe que tous les hommes ont un droit *égal* au complet développement de leurs facultés *inégales*, et où par conséquent les instrumens de travail ne seraient pas plus un privilége que les rayons du soleil;

Où, au lieu de se disputer en frémissant, dans l'anarchie barbare, dans les luttes ruineuses de la concurrence, le domaine de l'industrie, les producteurs s'associeraient, par groupes solidaires, pour le féconder et s'en partager fraternellement les fruits;

Où l'on s'acheminerait vers ce but, indiqué à la fois par la nature et la justice : produire selon ses facultés et consommer selon ses besoins;

Où les fonctions, distribuées, non plus par la main capricieuse du hasard, mais d'après les lois de la nature humaine, répondraient à la diversité des aptitudes, non à la différence des fortunes;

Où le point d'honneur et la passion du bien public, transportés du champ

de bataille dans l'atelier, ajouteraient leur puissance à l'aiguillon de l'intérêt personnel et sanctifieraient l'émulation en la rendant plus énergique;

Où le luxe serait la splendeur de la démocratie en progrès;

Où l'Etat serait le guide, librement élu, du peuple en marche vers la lumière et le bonheur...

Voilà le socialisme, voilà le Nouveau Monde.

Tracer les routes qui, graduellement, doivent y conduire, est le travail commandé au dix-neuvième siècle par la logique de l'histoire.

Et contre cette nécessité heureuse, qu'ose-t-on invoquer? L'ordre, la famille, la propriété.

L'ordre, juste ciel! Mais quel est-il donc cet ordre qui se concilie avec la misère, la prostitution, le vol, l'assassinat, avec les bagnes qu'il faut remplir, avec la guillotine qu'on n'ose abattre? Quel est-il cet ordre qui nous fait rouler sans relâche de crise en crise, d'émeute en insurrection, et d'insurrection en guerre civile? Je me défie d'un bien dont tant de gens ne peuvent se résigner à prendre leur parti; et s'il était absolument indispensable, pour sauver la société, de suspendre l'action des lois, d'enchaîner la pensée, de profaner les refuges de la famille, de refaire les tables de proscription à la manière de Sylla, de ranger en bataille dans les rues cent vingt-mille hommes, d'ordonner le silence à coups de canon, quel désordre serait comparable à l'ordre qui voudrait être ainsi maintenu? Mesures provisoire, dira-t-on. Et qu'importe, si la cause qui les fit adopter hier les ramène fatalement demain? L'ordre, est-ce la pauvreté qui se cache? Est-ce la douleur qui étouffe ses sanglots? Est-ce la haine qui conspire? Est-ce la révolte qui s'ajourne? Est-ce, entre deux révolutions, une halte d'épuisement? Est-ce le calme plat entre deux naufrages? O prétendus défenseurs de l'ordre, vous ne savez pas même votre langue: l'ordre véritable est justement celui qui n'a pas besoin d'être défendu. On ne le protège pas, on le fonde; et pour cela, il faut savoir prévenir ce que vous combattez d'autant plus vainement que vous combattez à outrance. Mais ne leur demandons rien de semblable, ils nous répondraient que prétendre à supprimer la misère et à vaincre le mal, est chose insensée; que le mal est dans l'essence des choses; que la misère est indestructible. Car, folie incroyable! inconséquence prodigieuse! ce sont les prétendus défenseurs de l'ordre qui proclament le désordre nécessaire et immortel!

Quant à la famille, je voudrais bien qu'on me montrât ce que fait pour elle le régime social qu'on donne comme son palladium. Ah ! que nos adversaires le sachent donc et s'en souviennent : c'est parce que la famille est l'institution sacrée et inviolable par excellence, qu'il lui faut un milieu plus pur que celui au sein duquel on la voit aujourd'hui se dépraver et se dissoudre. Prenons la *Gazette des Tribunaux* et lisons. Quels sombres drames! C'est une femme qui a empoisonnée son mari pour marcher parée de ses dépouilles ; ce sont deux frères qui, à quelques pas d'une fosse qui vient de s'ouvrir, se disputent avec scandale les lambeaux de l'héritage paternel ; c'est la brutalité du despotisme conjugal combattue par les ruses de l'adultère ; c'est un enfant qu'on a trouvé nu, meurtri et affamé, dans un cachot où l'avaient jeté ses parens ; c'est un fils qui a reçu de son père des leçons de vol ; une fille qui a reçu de sa mère des leçons de débauche! telles sont les funèbres lueurs qui, d'intervalle en intervalle, viennent éclairer la nuit dont la vie privée s'enveloppe. Mais que d'affreux débats restent dans l'ombre ! A combien de scènes terribles, qu'on ne connaîtra jamais, correspond chcune de celles que fait découvrir un excès d'imprudence ou le hasard ! Voyons, que ce régime social, si saintement protecteur de la famille, reponde : on lui demande pourquoi l'adultère y est enseigné sur tous les théâtres, appris dans tous les romans, chanté par tous les poètes. De fait, qu'est-ce que le mariage, aujourd'hui, c'est-à-dire sous le règne du capital ? Si, pour avoir une définition, j'interroge le code, il m'apprend que le mariage est une association, à peu près semblable à la société commerciale en nom collectif : le code dans ses dispositions diverses, traite volontiers le mariage comme un établissement d'une espèce particulière, dont le mari est le gérant. Si je consulte les faits, je trouve que le mariage est presque toujours un marché, une spéculation, un moyen de faire ou d'arrondir sa fortune, et, selon le style du code, une des *différentes manières dont s'acquiert la propriété.* Attrait naturel, union de deux cœurs émus d'amour, lois souveraines de la sympathie, tout cela passe après l'acte qui règle les conventions matrimoniales. Le notaire, ici, est le personnage important ; à tel point que, dans l'ordre des formalités, l'acte devant notaire précède la célébration. Et ces mœurs ont créé un langage digne d'elles : on n'épouse pas une femme qu'on aime ; *on épouse d x, quinze, vingt mille livres de rente*, et.... des ESPÉRANCES. Des *espérances*, c'est ainsi qu'on nomme, dans la grammaire matrimoniale, la mort des parens!

Que vous semble de l'influence que le régime actuel exerce sur la constitution de la famille? Mais, pour en mieux juger, c'est au sein du prolétariat qu'il faut descendre. Malheur au pauvre, s'il lui arrive de se marier! Incapable de nourrir ses enfans, il sera réduit à les livrer, corps et âme, au mauvais génie de la production ; il demandera une partie de son salaire à leur jeune âge, opprimé et flétri par un travail précoce; il les enterrera vivans dans une de ces filatures à l'entrée desquelles les philantropes de l'économie politique régnante ont été forcés eux-mêmes de nous montrer de pauvres créatures de six ou sept ans, travailleurs au regard éteint, aux joues livides, au dos voûté. Sur 10,000 jeunes gens appelés au service de la guerre, les dix départemens les plus manfacturiers de France en présentent 8,9[illegible]0 infirmes ou difformes. Voilà ce qui a été déclaré à la tribune de la Chambre des pairs par un défenseur de l'ordre, de la famille, de la propriété, par M. Charles Dupin ; voilà les fruits que font porter à la famille les abus sociaux qu'on ne rougit pas de défendre pour son compte et en son nom! Maintenant, suivez, si vous en avez le courage, l'effrayante progression qui se remarque dans le nombre des hospices d'enfans trouvés, dressez la liste de ces *tours* qu'on a dû établir pour ménager à des mères, chose horrible! le moyen de ne pas tuer leurs enfans, et dites ce que l'institution de la famille gagne au maintien d'un pareil régime social......

Reste la propriété, dont il convient d'abord d'indiquer le principe et de caractériser la nature. A qui nous adresserons-nous sur ce point? Peut-être les adversaires du socialisme ne récuseront-ils pas l'autorité de M. Thiers? Or, en pleine Assemblée nationale, M. Thiers a solennellement affirmé que le principe fondamental du droit de propriété c'etait le travail. Nous n'avons garde d'y contredire; mais alors que le régime social actuel se défende, s'il le peut. Car, combien de milliers d'hommes qui sont aujourd'hui propriétaires sans travailler! Et, au-dessous d'eux, combien de milliers d'hommes qui travaillent sans être et même sans avoir l'espoir d'être jamais propriétaires! A qui cette maison? Est-ce à celui qui l'a construite? il cherche un gîte. A qui ces riches étoffes de soie? Est-ce à celui qui les a fabriquées? il est couvert de haillons. A qui ces opulentes récoltes? Est-ce à celui qui les a fait sortir du sein de la terre? il est en peine de nourriture. Cependant, et c'est encore M. Thiers qui l'affirme, la propriété est quelque chose *d'essentiel à la nature humaine*, d'où il suit que tout individu qui n'a pas de propriété manque de ce qui est essentiel à

la nature. Mais, alors, que penser du prolétaire? Le prolétaire n'est donc pas un homme? Oui, Monsieur, vous avez raison : la propriété qui puise sa légitimité dans le travail est une condition essentielle de la vie. Et voilà pourquoi, au nom de la nature humaine, au nom de la vie, nous reprochons à la société actuelle de n'être pas constituée de façon à rendre la propriété accessible à tous.

En résumé, si l'on veut l'ordre, c'est au principe du désordre qu'il se faut attaquer, et non à ses effets. Or, la régularité dans le mouvement, l'harmonie des rapports de tous les hommes entre eux, la sagesse dans la liberté, l'emploi de la science dans la poursuite du bonheur, tel serait L'ORDRE. Et qui ne sent que son triomphe se lie intimement à celui du socialisme, puisque le socialisme consiste à remplacer l'opposition des forces par leur accord, l'anarchie industrielle par l'association, la lutte des intérêts par l'union des volontés, ce qui rend la répression nécessaire par ce qui la rendrait inutile.

La famille, aujourd'hui, se déprave, en haut sous l'empire de la cupidité, en bas, sous l'action de la misère. Les vrais défenseurs de la famille, ce sont les socialistes, eux qui veulent arracher le mariage à l'esprit de spéculation pour le restituer à l'amour, et qui combattent le règne de la prostitution dans le despotisme de la faim.

La propriété, enfin, la propriété ne saluera-t-elle pas ses vrais apôtres en ceux qui disent : « Pourquoi les étoffes précieuses sont-elles fabriquées « par des hommes sans vêtements, les heureux de la terre nourris par des « hommes sans pain et les palais bâtis par des hommes sans gîte ? Ne fai-« sons pas un privilége du premier de tous les droits, du droit à la vie. »

En vérité, quand je vois mettre d'un côté le socialisme, de l'autre l'ordre, la famille, la propriété, je m'étonne de tant de folie, et mon cœur se partage entre la pitiè que l'ignorance inspire et le dédain que mérite la mauvaise foi.

Mais contre la vérité rien ne vaut, quand il est temps qu'elle l'emporte.

Toute la question est donc de savoir si, pour l'avènement du socialisme, les temps sont mûrs. Or, comment en douter ? Qu'on mesure la carrière que depuis moins d'une année, il a fournie : quels rapides, quels immenses progrès ! Après les sombres et meurtrières journées de juin 1848, les ad-

versaires du socialisme le disaient noyé dans le sang, et à peine quelques jours s'étaient écoulés que les élections de Paris lui apportaient une victoire moins imprévue encore qu'éclatante. Depuis, pour annuler les résultats de cette victoire, la contre-révolution, nul ne l'ignore, s'est épuisée en violences de toute sorte. Les représentans les plus purs du socialisme ont été montrés à l'Europe qu'on trompait en l'effrayant, comme autant de Catilina, avides de destruction, de pillage et d'incendie. Les livres des socialistes ont été combattus par des libelles noirs de mensonges. Les journaux des socialistes ont été frappés d'amendes si fortes qu'elles équivalaient à des confiscations. Des votes proscripteurs ont atteint ou menacé les représentants officiels de l'idée nouvelle. Les réactionnaires ont souscrit, pour une vaste croisade écrite, des sommes fabuleuses, et, de leurs richesses coalisées, ils ont fait un budget à la calomnie. Déplorables efforts, dont les élections pour l'Assemblée législative sont venues démontrer l'impuisssance en donnant au socialisme près de la moitié des suffrages de la France !

Encore doit-on reconnaître qu'il a eu contre lui les fautes des siens, leurs divisions intestines, leurs débats inopportuns, leurs rivalités secrètes ou déclarées. Mais il est, pour certaines vérités, des époques décisives où il n'est pas plus donné à ceux qui les proclament de les compromettre qu'à ceux qui les attaquent de les dompter.

De fait, nous sommes dans la lice, au nom de ces milliers de cultivateurs que le morcellement du sol ruine et que l'usure dévore.

Au nom de cette pâle multitude de prolétaires qui, dans les villes, emploient à créer les merveilles, les douceurs de la vie d'autrui, leur féconde et lente agonie ;

Au nom de cette foule immense de petits commerçants et d'industriels pauvres que la concurrence écrase aujourd'hui ou écrasera demain ;

Au nom de ces légions de soldats, peuple armé qu'on emploie pour contenir le peuple sans armes ;

Au nom de tous ces enfants à qui les joies de l'intelligence sont refusées ;

Au nom de toutes ces femmes condamnées à un amour qui n'est qu'un moyen de ne pas mourir ;

Au nom de quiconque, en notre civilisation imparfaite, souffre de la ty-

ranie des choses et ne vit que de désespoir, mais aussi au nom de quiconque croit profiter de cette tyrannie, et se trompe en cela, puisqu'il en est réduit à ne vivre que de peur.

Ce sont là des intérêts trop considérables et d'un caractère trop universel, pour que satisfaction ne leur soit pas accordée; et le socialisme, qui les embrasse tous dans l'ensemble de ses aspirations, est absolument invincible. Qu'on le frappe tant qu'on voudra, ce sera peine perdue, et nous dirons du socialisme à ses ennemis, ce que Théodore de Bèze disait de la réformation au roi de Navarre : « Souvenez-vous que c'est une enclume qui usera beau-« coup de marteaux. »

UN CHAPITRE INÉDIT

DE L'HISTOIRE

DE LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER 1848

JOURNÉE DU 17 MARS.

. . . .
. . . .

A peine sorti de l'acclamation populaire, le gouvernement provisoire avait eu à se demander comment il se définirait lui-même.

Se considérerait-il comme une autorité dictatoriale, consacrée par une Révolution devenue nécessaire, et n'ayant à rendre ses comptes au suffrage universel qu'après avoir fait tout le bien qui était à faire?

Bornerait-il, au contraire, sa mission à convoquer immédiatement l'Assemblée nationale, en se renfermant dans les mesures d'urgence, dans des actes d'administration d'une portée secondaire?

De ces deux partis, le dernier avait sans contredit quelque chose de plus régulier, de moins hasardeux; il mettait à l'abri de tout soupçon le désintéressement du gouvernement provisoire; il nous sauvait à demi du reproche d'usurpation.

Ce fut celui auquel se rangea le conseil.

Pour moi, j'avais une opinion entièrement opposée à celle qui prévalut, et je regardais l'adoption de l'autre parti comme devant exercer la plus heureuse influence sur les destinées de la République nouvelle.

Ce n'est pas que je m'en fusse dissimulé les inconvéniens et les périls. Une société, je le savais, ne se laisse point aisément conduire beaucoup au-delà de ce qu'elle connait et de ce qu'elle pense. L'histoire a une marche qui ne se règle ni sur les battemens d'un cœur généreux ni même sur le développement logique d'une idée juste, et il n'est donné à personne de lui faire, selon son caprice, hater le pas. Toutefois, cette observation, pour être juste, demande à n'être pas prise en un sens trop absolu. Car, les circonstances ne sont après tout, que le produit d'une certaine combinaison d'efforts individuels; et l'action de quelques hommes de bien, lorsqu'ils sont en mesure de faire servir un grand pouvoir au triomphe d'une grande idée, a certainement son poids dans la balance des affaires humaines.

Ainsi donc, considérant l'état d'ignorance profonde et d'asservissement moral où les campagnes en France vivent plongées, l'immensité des ressources que ménage aux ennemis du progrès la possession exclusive de tous les moyens d'influence et de toutes les avenues de la richesse, tant de germes impurs déposés au fond de la société par un demi-siècle de corruption impériale ou monarchique, enfin la supériorité numérique du peuple ignorant des campagnes sur le peuple éclairé des villes, je pensais :

Que nous aurions dû reculer le plus loin possible le moment des élections;

Qu'il nous était commandé de prendre, dans l'intervalle, et cela hautement, hardiment, sauf à en répondre sur nos têtes, l'initiative des vastes réformes à accomplir, réserve faite, pour l'Assemblée nationale, du droit de raffermir ensuite ou de renverser notre œuvre, d'une main souveraine.

Nous aurions, de la sorte, mis le temps de notre parti. Nous aurions pu agir avec toute la force que donne l'exercice du pouvoir, sur cette nation française, si vive, si intelligente, si prompte à suivre les impulsions venues d'en haut. Nous aurions comme allumé au sommet de la société un phare lumineux qui en aurait éclairé toute l'étendue. En un mot, quand la souveraineté du peuple, dès l'abord reconnue et proclamée, aurait été appelée autour des urnes, elle se serait trouvée avoir fait son éducation.

Telle était aussi l'opinion d'Albert, et rien n'était plus propre à me confirmer dans la mienne. Car, à une rare droiture Albert joignait un sens exquis, une intelligence élevée. Quand il prenait la parole au sein du conseil, c'était toujours pour exprimer des idées justes ou généreuses, et il le faisait en termes pleins de précision et de force.

A quels autres et déplorables résultats ne conduisait point la route contraire ! Le gouvernement provisoire obligé de précipiter son action et, en la précipitant, de la compromettre ; le pouvoir poussé par le mouvement naturel de la Révolution à des réformes éclatantes et s'arrêtant à de grossières ébauches; des indications, quand il fallait des actes ; des essais informes, quand il fallait des applications suivies ; les élections abandonnées à l'empire des préjugés anciens et des vieilles influences de localité ; le suffrage universel amenant sur la scène, grâce à la coalition des divers partis vaincus, une assemblée hostile à son propre principe ; l'esprit de réaction encouragé par la défiance du gouvernement envers lui-même, par son peu de durée, et devant cet esprit de réaction, les élus de la place publique se désarmant d'avance.... Voilà ce que je pressentais, voilà ce qui ne s'est que trop réalisé !

Oui, je le dis sans hésitation, j'aurais voulu que, dès le premier jour, le gouvernement provisoire mît ses devoirs très haut et qu'il élevât sa puissance au niveau de ses devoirs.

Il est, d'ailleurs, dans la vie des peuples, des occasions suprêmes que l'instinct des hommes d'Etat consiste précisément à saisir. Substitution d'une Banque nationale à la Banque de France, acquisition des chemins de fer, concentration des assurances, formation d'un budget des travailleurs, création d'un ministère du progrès, que de choses faciles alors, qui, plus tard, devaient être faussement mais avec succès, déclarées impraticables !

On peut juger par là de quelle importance était la question de savoir s'il convenait de presser les élections ou de les ajourner.

Or, à cet égard, mon opinion se trouva conforme au sentiment du peuple de Paris. Conviés tout à coup à l'exercice de ce droit électoral, pour eux si nouveau, les ouvriers n'entendaient pas improviser leur salut. Ils avaient besoin de se reconnaître ; ils demandèrent qu'on leur en laissât le temps et qu'il leur fût loisible de se concerter sur les choix à faire.

Ce désir, enflammé chez eux par les chefs de clubs, était aussi légitime que raisonnable. Seulement, dans la fixation du délai, ils eurent le tort de ne pas tenir assez compte de la situation des provinces, fort différente de celle de Paris. Ils insistèrent pour un délai d'un mois environ : c'était trop ou trop peu. Évidemment, il aurait fallu ou procéder aux élections sans retard de manière à profiter de l'élan révolutionnaire de Février, ou les renvoyer à une époque assez éloignée pour que le gouvernement provisoire accoutumât l'opinion à mieux connaître le régime républicain, à en éprouver la force, à en apprécier les bienfaits. Prendre un moyen terme, c'était donner aux partis abattus le temps de relever la tête sans retenir la force qui aurait servi à les réduire.

Quoi qu'il en soit, j'appris au Luxembourg, plusieurs jours avant le 17 mars, que le peuple de Paris se disposait à faire une imposante manifestion, dans le double but d'obtenir l'ajournement des élections, soit de la garde nationale, soit des membres de l'Assemblée constituante, et l'éloignement des troupes qui occupaient encore Paris.

Il n'y avait rien là qui ne se rapportât à mes convictions les plus intimes. L'ajournement des élections, sauf la question du délai, je le souhaitais ardemment par les motifs déjà mentionnés. Quant à l'éloignement des troupes, j'avais toujours pensé que la présence d'une armée dans les villes de l'intérieur, et à Paris surtout, était le plus sérieux des périls que pût courir la liberté. Cela est si vrai que, la veille de la révolution de février, j'avais rédigé, comme membre d'une réunion politique dont je faisais partie, une protestation contre l'emploi du soldat dans la compression des troubles civils. Voici cette protestation, telle que l'ont publiée les journaux démocratiques. Les évènements lui assignèrent une date immortelle, la date de la révolution de février :

« Le ministère est renversé : C'est bien.

« Mais les derniers événemens qui ont agité la capitale appellent sur des mesures, devenues désormais indispensables, l'attention de tous les bons citoyens.

« Une manifestation légale, depuis longtemps annoncée, est tombée tout à coup devant une menace liberticide lancée par un ministre du haut de la tribune. On a déployé un immense appareil de guerre, comme si Paris avait eu l'étranger, non pas à ses portes mais dans son sein. Le peuple généreusement ému et sans armes, a vu ses rangs divisés par des soldats. Un sang héroïque a coulé.

« Dans ces circonstances, nous, membres du comité électoral démocratique des arrondissemens de la Seine, nous nous faisons un devoir de rappeler hautement que c'est sur le patriotisme de tous les citoyens, organisés en garde nationale, que reposent, aux termes même de la Charte, les garanties de la liberté.

« Nous avons vu, sur plusieurs points, les soldats s'arrêter avec une noble tristesse, avec une émotion fraternelle, devant le peuple désarmé.

« Et, en effet, combien n'est pas douloureuse pour des hommes d'honneur cette alternative de manquer aux lois de la discipline ou de tuer des citoyens ! La ville de la science, des arts, de l'industrie, de la civilisation, Paris enfin, ne saurait être le champ de bataille rêvé par le courage des soldats Français. Leur attitude l'a prouvé, et elle condamne le rôle qu'on leur impose.

« D'un autre côté, la garde nationale s'est énergiquement prononcée, comme elle le devait, en faveur du mouvement réformiste ; et il est certain que le résultat obtenu aurait été atteint sans effusion de sang, s'il n'y avait pas eu de la part du ministère provocation directe, provocation résultant d'un brutal étalage de troupes.

« Donc, les membres du comité électoral démocratique proposent à la signature de tous les citoyens la pétition suivante.

« Considérant,

« Que l'application de l'armée à la compression des troubles civils est attentoire à la dignité d'un peuple libre et à la moralité de l'armée même ;

« Qu'il y a là renversement de l'ordre véritable et négation permanente de la « liberté ;

« Que le recours à la force seule est un crime contre le droit ;

« Qu'il est injuste et barbare de forcer des hommes de cœur à choisir entre « les devoirs du militaire et du citoyen.

« Que la garde nationale a été instituée précisément pour garantir le repos de « la cité, et sauvegarder la liberté de la nation.

« Qu'à elle seule il appartient de distinguer une révolution d'une émeute.

« Les citoyens soussignés demandent que le peuple entier soit incorporé dans « la garde nationale.

« Ils demandent que la garde municipale soit dissoute.

« Ils demandent qu'il soit décidé législativement qu'à l'avenir l'armée ne « pourra plus être employée à la compression des troubles civils.

A. Guinard, délégué du 8e arrondissement.
Louis Blanc, électeur, délégué du 2e arrondissement.
David (d'Angers,) électeur, délégué du 10e arrondissement, membre de l'Institut.
Martin (de Strasbourg,) électeur, délégué du 10e arrondissement et ancien député.
Durand Saint-Amand, électeur, délégué du 1er arrondissement.
Felix Pyat, délégué du 8e arrondissement.
Greinheser, capitaine, 3e légion, délégué du 3e arrondissement.
Vasnier, capitaine, 4e légion, délégué du 4e arrondissement.
Haquette, électeur municipal, délégué du 4e arrondissement.
Recurt, capitaine, 8e légion, délégué du 8e arrondissement.
O. Gellee, électeur, délégué du 8e arrondissement.
Chaumier, électeur, délégué du 9e arrondissement.
L. Monduit, électeur, délégué du 11e arrondissement.
M. Goudchaux, électeur, délégué du 2e arrondissement.
Barrier, électeur, délégué du 10e arrondissement.
Lauveau, capitaine, 7e légion, électeur, délégué du 7e arrondissement.
Dauphin, capitaine, 7e légion, électeur, délégué du 7e arrondissement.
Destourbet, capitaine, 7e légion, électeur, délégué du 7e arrondissement.
Jules Bastide, électeur, délégué du 7e arrondissement.
Hovyn, chef de bataillon, 3e légion, électeur, délégué du 3e arrondissement.
Victor Masson, électeur délégué du 11e arrondissement.
de la Chatre, électeur, délégué du 1er arrondissement.
Cercueil, capitaine, électeur, délégué du 8e arrondissement. »

On le voit : je ne pouvais qu'applaudir au double but de la manifesta-

tion du 17 mars. Mais, je l'avoue, l'idée de la manifestation elle-même m'effraya. J'avais de la peine à croire, — la sagesse du peuple m'a puni depuis de mes appréhensions en me remplissant de joie; — que plus de cent cinquante mille ouvriers traversassent tout Paris sans y causer la moindre agitation, sans y donner lieu au moindre désordre. Mais comment prévenir la manifestation annoncée? En faisant accorder au peuple ce qu'avec raison, selon moi, il demandait; c'est à quoi nous nous employames, Albert et moi.

Malheureusement, il était entré dans l'esprit de nos collègues que nos avertissements avaient pour objet principal de peser sur les délibérations du gouvernement, de l'entraîner par la menace.

Dans un conseil qui se tint un soir au palais du Petit-Luxembourg, et auquel avaient été appelés MM. de Courtais et Guinard, chefs de la garde nationale, je fis loyalement connaître ce que je savais. Le peuple devait se porter en masse à l'Hôtel-de-Ville pour obtenir l'ajournement des élections. Cette grande démarche serait-elle sans danger? Jusqu'alors, Paris, le Paris de la révolution, avait été admirable de majesté tranquille et de puissant repos : ne devions-nous pas veiller à ce qu'il gardât jusqu'au bout cette noble attitude? S'il était vrai que des agitateurs inconnus voulussent faire sortir quelque orage du fond de la multitude mise en mouvement, de semblables projets étaient faciles à déjouer. Qui va au devant des desirs populaires ne risque point d'avoir à leur obéir. Sans doute, il ne pouvait nous convenir de plier d'avance sous la domination de ces désirs, quelqu'en fût l'objet : il est des circonstances où un gouvernement qui ne sait pas résister à ce que le peuple veut, trahit le peuple. Mais si, devant certaines exigences injustes, des hommes de bien doivent placer au-dessus de la souveraineté du peuple celle de leur conscience, pourquoi hésiteraient-ils quand montent vers eux de légitimes volontés? Ne valait-il pas mieux faire avant la manifestation, pour en conjurer les périls, ce que nous aurions à faire après pour en arrêter le cours? La dignité du gouvernement se trouvait ici enveloppée dans sa prudence,

A ces considérations s'en ajoutaient d'autres qu'un sentiment de convenance m'ordonnait de taire.

Qu'il ait existé entre les divers membres du gouvernement provisoire des dissidences graves, il n'y a pas aujourd'hui à le cacher. Mais les dissidences qui, au point de vue de l'unité d'action auraient fait de ce gouvernement un très mauvais pouvoir, constituaient son originalité comme gouvernement de passage destiné à garder la place de la souveraineté. Oui, l'hétérogénéité même des éléments dont il se composait était de nature à sauver la situation parce qu'elle tendait à maintenir en équilibre les diverses forces de la société. C'est ainsi que les antécédents de M. de Lamartine le rendaient

propre à attirer dans les routes du progrès la partie la moins vive de la nation, alors que je devais à la nature bien connue de mes idées le pouvoir de calmer la classe ouvrière. De là ce que je disais un jour à M. de Lamartine : « Nous sommes l'un et l'autre dans cette situation singulière « que vous êtes responsable du progrès et que je suis responsable de « l'ordre.»

Par ces motifs, je jugeais indispensable qu'on respectât l'intégrité du gouvernement provisoire, si l'on persistait à le considérer comme tel. Ceux qui l'auraient entamé n'auraient-ils pas ouvert une brèche par où se seraient précipitées, avides et frémissantes, toutes les ambitions? Voilà une des raisons qui, dans mon esprit, militaient contre la manifestation annoncée; je craignais, avec un désintéressement réfléchi, qu'on n'en profitât pour renverser quelques-uns de mes collègues.

On devine ce que je dus souffrir, lorsque je vis mes conclusions repoussées, par un sentiment de sourde défiance que je méritais si peu. Profondément blessé, je me levai et déclarai que je cessais de faire partie du gouvernement provisoire. De son côté, Albert s'était levé impétueusement, et déjà nous sortions de la chambre du conseil, quand, saisis d'une inquiétude honorable, nos collègues nous rappelèrent et nous retinrent. Prenant aussitôt la parole, M. Ledru-Rollin exposa d'un ton animé qu'après tout, il n'y avait pas lieu de fixer ores et déjà le moment précis des élections; que, pour cela, un travail matériel était à faire; que ce travail n'était pas fini; que des renseignemens, attendus de la province et nécessaires, n'étaient pas encore arrivés. C'était nous ouvrir à tous une issue : la question fut remise en suspens.

Cependant l'agitation continuait parmi le peuple. Le Luxembourg étant devenu, grâce aux délégués des corporations, une sorte d'écho sonore que venait frapper, en traversant Paris, la grande voix des faubourgs, j'appris que cette agitation avait quelque chose de singulièrement grave et solennel. Le 16 mars, la suppression des compagnies d'élite de la garde nationale provoqua, de leur part, une démonstration aussi infructueuse qu'imprudente; Paris se troubla, et mes alarmes s'accrurent. C'était par les corporations et non par les clubs qu'avait été prise l'initiative de la manifestation (1): Je me hâtai d'appeler au Luxembourg dans la matinée du 17 mars, les ouvriers à qui je savais de l'influence sur leurs camarades. « Le mou- « vement est imprimé, me dirent-ils, il est devenu irrésistible. » Je les exhortai alors à s'abstenir de tout cri provocateur, à réprimer eux-mêmes tout dangereux emportement, à conduire enfin la manifestation de manière à honorer pour jamais la sagesse du peuple. Ils s'y engagèrent d'un ton si

(1) Voyez la *Gazette des Tribunaux*, numéro du 24 mars 1849. Procès de Bourges, déposition de Lavoye, délégué du Luxembourg.

affirmatif, que leur confiance me gagna, et ce fut l'esprit presqu'entièrement rassuré que j'allai rejoindre mes collègues à l'Hôtel-de-Ville.

La grande nouvelle du jour y avait déjà pénétré. Mais comme on ne voulait pas s'avouer qu'on avait eu tort de prêter une oreille défiante aux avertissemens d'Albert et aux miens, on s'efforçait de croire ou l'on affectait de dire qu'il s'agissait tout simplement, pour les ouvriers, de protester contre les menaces des compagnies d'élite : interprétation frivole à laquelle les ouvriers, par l'ordre savant de leur marche et les termes mêmes de la pétition qu'ils apportaient, allaient donner le plus éclatant démenti !

Nous étions dans l'attente... Tout à coup, à une des extrémités de la place de Grève, paraît une masse sombre et compacte. C'étaient les corporations. Séparées l'une de l'autre par des intervalles égaux et précédées de leurs bannières diverses, elles arrivaient gravement, en silence, dans l'ordre et avec la discipline d'une armée. Belle et vaillante armée, en effet ! Mais, au lieu de la mort, celle-ci portait dans ses flancs le travail, source de la vie ; et c'était les mains libres du poids des glaives, c'était le regard levé vers les cieux, qu'elle s'avançait déroulant à la clarté du soleil républicain ses pacifiques bataillons ! Mes yeux se remplirent de larmes, et me rappelant mes craintes, j'en demandai pardon au peuple dans l'émotion de mon cœur.

Un rapide nuage vint, pourtant, passer sur cette joie. Les délégués étant montés à l'Hôtel-de-Ville et l'un d'eux, le citoyen Gérard, ayant lu la pétition, qui, au nom du peuple de Paris, réclamait l'éloignement des troupes, l'ajournement des élections de la garde nationale au 5 avril, et celle des élections pour l'Assemblée au 31 mai (1), j'aperçus parmi les assistans des figures inconnues, dont l'expression avait quelque chose de sinistre. Je compris aussitôt que des personnes étrangères aux corporations s'étaient mêlées au mouvement, et que ceux qui se présentaient comme députés par la multitude, ne l'étaient pas tous réellement, ou, du moins, au même titre. Le vœu des corporations était celui que la pétition exprimait ; mais il y avait là des hommes impatiens de renverser, au profit de l'opinion représentée par Ledru-Rollin, Flocon, Albert et moi, ceux des membres du gouvernement provisoire qui représentaient une opinion contraire. Qu'allait-il se passer ? La situation était critique. Qu'un homme audacieux eût ouvert, en ce moment, une fenêtre de l'Hôtel-de-Ville et eût crié à la foule qui couvrait la place de Grève : « on repousse vos vœux, on maltraite vos « délégués, » c'en était fait, peut-être ! Qui sait les malheurs qui seraient sortis d'un subit appel à des colères toutes puissantes et trompées ? Quelles eussent été les suites de l'embrasement ? Où se serait-il arrêté ? Et de quelle responsabilité formidable ne m'eussent point chargé le soupçon dont je vi-

(1) Voyez le *Moniteur* du 18 mars 1848.

vais enveloppé, l'idée qu'on me prêtait d'aspirer à la dictature et la présence des délégués du Luxembourg à la tête du mouvement? Je sentis que ma position particulière dans cette crise m'imposait le devoir de prendre le premier la parole, et m'avançant (1) : « Citoyens, le gouvernement de la République « est fondé sur l'opinion, il ne l'oubliera jamais. Notre force, nous le sa- « vons, est dans le peuple; notre volonté doit toujours être en harmonie « avec la sienne. Nous vous remercions des paroles pleines de sympathie et « de dévouement que vous nous adressez. Le gouvernement provisoire les « mérite par son courage, par son ferme vouloir de faire le bien du peu- « ple, avec le concours du peuple et en s'appuyant sur lui. Les pensées « d'ordre que vous avez manifestées sont la consécration de la liberté en « France. Il faut que la force du peuple se montre sous l'apparence du « calme : le calme est la majesté de la force. Vous nous avez exprimé des « vœux qui feront l'objet de nos délibérations. Vous-mêmes, citoyens, vous « ne voudriez pas que le gouvernement qui est appelé à vous représen- « ter cédât à une menace. » Et je terminai en déclarant que nous prendrions les vœux émis en grande considération, réserve faite de la liberté de notre jugement et de notre dignité d'hommes.

Ainsi, c'était au risque de me perdre avec eux que je prenais en main la cause de ceux de mes collègues qui m'étaient le plus opposés. Mes paroles furent très favorablement accueillies par les représentants des corporations, mais les hommes exaltés qui s'étaient joints aux ouvriers laissèrent éclater un mécontentement sombre. J'avais dit que, s'il le fallait, nous saurions mourir pour le peuple. Une voix menaçante répondit : « Soyez persuadés « que, de son côté, le peuple travailleur mourra pour vous, *bien entendu* « *tant que vous servirez ses droits* (2). » Je revins sur ma déclaration précédente et j'ajoutai : « Laissez-nous délibérer, pour qu'il reste bien entendu « que le gouvernement de la République ne délibère pas sous l'empire « d'une menace. A ceux qui ne représentaient que les privilèges, il était « permis d'avoir peur; cela ne nous est pas permis, à nous, parce que « nous sommes vos représentants, et qu'en gardant notre dignité nous gar- « dons la vôtre (3). » — « Nous ne sortirons pas d'ici sans avoir une ré- « ponse à transmettre au peuple, » dit avec violence un des assistants. Mais les citoyens Sobrier et Cabet s'empressèrent de couvrir ce mot impérieux par des paroles où respiraient la modération, la sagesse et le plus confiant patriotisme.

MM. Ledru-Rollin et Lamartine prirent successivement la parole : le premier pour faire observer que la France se composait non-seulement des habitants de Paris mais de l'universalité des citoyens, et qu'il fallait, avant

(1) Voyez le *Moniteur* du 18 mars 1848.
(2) Voyez le *Moniteur* du 18 mars 1848.
(3) Voyez le *Moniteur* du 18 mars 1848.

de fixer le jour des élections, connaître l'expression du vœu des provinces; le second pour protester contre l'inquiétude contenue dans la demande relative à l'éloignement des troupes. « Il n'y a pas, dit-il, de troupes à Paris. « si ce n'est peut-être 1,500 ou 2,000 hommes dispersés pour les postes « extérieurs, pour la protection des portes et des chemins de fer, et il est « faux que le gouvernement ait songé à en rapprocher de Paris. Il fau- « drait qu'il fût insensé, après ce qui s'est passé, après que la royauté dé- « chue a vu se fondre 80,000 hommes de troupes contre le peuple désarmé « de Paris, pour songer à lui imposer avec quelques corps d'armée épars « et animés du même républicanisme, des volontés contraires à vos vo- « lontés et à votre indépendance! Nous n'y avons pas songé, nous n'y « songeons pas, nous n'y songerons jamais..... La République ne veut, à « l'intérieur, d'autre défenseur que le peuple armé (1). »

Ceux qui allaient jusqu'à désirer le renversement d'une partie du gouvernement provisoire gardèrent le silence; les autres applaudirent; et la députation se retirait, lorsqu'une immense clameur monta de la place de Grève. Le peuple demandait à voir les membres du gouvernement de la République : nous descendîmes pour accéder à ce désir. Or, au moment où nous percions la foule entassée sur les escaliers de l'Hôtel-de-Ville, un homme aux allures énergiques, et dont des yeux ardents éclairaient le visage couvert d'une pâleur extrême, s'élança brusquement vers moi, et me saisissant le bras avec colère : « Tu es donc un traître, toi aussi! » Car il y en avait qui m'imputaient à crime de ne pas saisir l'occasion de renverser ceux de mes collègues, auprès desquels d'autres m'accusaient de vouloir, sur les débris de leur pouvoir, affermir et agrandir le mien! En pensant à cette injustice des passions, je ne pus me défendre d'un sourire amer, et ce fut tout. Quand nous fûmes arrivés à l'estrade qui venait d'être élevée à la porte du milieu de l'Hôtel-de-Ville, je m'adressai aux corporations pour les inviter à se retirer en bon ordre (2). Elles répondirent par une vive acclamation qui saluait le gouvernement provisoire, et, s'ébranlant aussitôt, elles se dirigèrent avec une admirable solennité vers la colonne de la Bastille, à travers la ville étonnée et silencieuse. Le défilé dura plusieurs heures, et les derniers des cent cinquante mille ouvriers qui le composait, rapporte le *Moniteur*, passaient à cinq heures devant la façade de l'Hôtel-de-Ville.

Telle fut cette journée du 17 mars, la plus grande peut-être de toutes les journées historiques restées vivantes dans la mémoire des hommes.

(1) Voyez le *Moniteur* du 18 mars 1848.
(2) Voyez le *Moniteur* du 18 mars 1848.

LA PRÉSIDENCE ET LE SUFFRAGE UNIVERSEL.

On sait que la Constitution a été votée sous le pesant empire de l'état de siège, dans des heures brûlantes, au milieu d'une ville encore émue du bruit des tambours battant la guerre civile et des canons roulant sur le pavé.

Heureusement, il est écrit dans cette Constitution même qu'elle est sujette à révision. De là, pour chacun, le droit de rechercher si elle ne renferme pas des parties défectueuses, et quelles améliorations on y pourrait introduire.

Or, de tous les articles sur lesquels peut porter un utile examen, il en est un qui ne saurait être trop soigneusement médité : c'est l'article qui institue la présidence, et c'est aussi par celui-là que j'aborderai des études politiques, plus que jamais devenues nécessaires.

Je me propose de prouver :

Que l'élection d'un président de la République par le peuple tend à décrier le suffrage universel en le mettant en contradiction avec lui-même;

Que la présidence, appuyée sur le suffrage universel, risque d'installer au sommet de l'Etat... l'anarchie;

Que la Présidence, enfin, est une institution qui peut devenir plus funeste que la royauté elle-même.

L'ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PAR LE PEUPLE TEND A DÉCRIER LE SUFFRAGE UNIVERSEL EN LE METTANT EN CONTRADICTION AVEC

LUI-MÊME. C'est une inconséquence singulière et pleine de mécomptes que d'aspirer à des réformes politiques d'une haute portée, lorsqu'on repousse toute réforme sociale. Les conditions du pouvoir se lient d'une manière si intime à l'état général de la société, qu'il y a vraiment folie à croire qu'on changera les bases de l'autorité publique sans toucher aux rapports des citoyens entre-eux.

Voyez le suffrage universel : dans cette société française où le vice des institutions fondamentales entretient tant de misère et assure, hélas! une si humiliante durée au règne de l'ignorance, qu'a produit d'heureux jusqu'ici le soudain élargissement des sources du pouvoir ? Je me rappellerai toujours de quel étonnement mêlé de dédain je vis l'Angleterre saisie, le jour où elle apprit que la France, en quête de son premier magistrat, avait choisi Louis Bonaparte. D'où venait donc à un proscrit de la veille cet insigne honneur? Par quels exploits guerriers, par quels écrits lumineux, par quel suprême effort de vertu s'était-il fait un rôle historique? Sur quoi s'appuyait sa candidature à la gloire? Si l'on cherchait dans sa vie politique, on ne trouvait que deux mots qui la condamnaient : Strasbourg, Boulogne. Si l'on cherchait dans sa vie militaire, on ne trouvait rien. Ce pays qu'on lui donnait à gouverner le connaissait-il, du moins? Il ne l'avait jamais vu que du haut des fenêtres d'une prison, où à travers le nuage de ses aventures. Deux fois surpris faisant violence à la fortune, deux fois vaincu, longtems oublié, réduit, pour ressource dernière, à s'évader du fort de Ham en habit de maçon et une poutre sur l'épaule, était-ce tout ce roman de sa jeunesse qui avait dû faire pencher en sa faveur les graves balances de l'élection? O peuple léger, disaient les anglais, peuple capricieux !... Le fait est, cependant, que, même avant que la main des scrutateurs descendît au fond des urnes, personne ne doutait en France que Louis Bonaparte ne fût l'élu des paysans. Et pourquoi? Parce qu'un seul nom parle à leur souvenir; parce qu'un seul nom ouvre à leur pensée des horizons lointains et a puissance sur leur âme; parce qu'une méchante gravure, suspendue aux murs de leurs chamière, est pour eux toute la politique, toute la poésie, toute l'histoire.

A la vérité, l'ouvrier des villes est beaucoup moins soumis que l'habitant des campagnes à l'esclavage de l'ignorance. Lui aussi, néanmoins, il a sa servitude, qui est la misère. Placé sous la dépendance des souverains distributeurs du travail, malheur, malheur à lui si, se rappelant qu'il est citoyen, il oublie trop qu'il est salarié ! Le soupçon marche derrière lui, l'œil incessamment ouvert. Une main cachée pèse sur son cœur, dont elle compte les battements. Proclamer sa foi, entrer dans la lice électorale à la manière des hommes libres, se mêler au public échange des sentimens et des idées, soutenir une candidature aimée du peuple, il le peut sans doute, mais à des conditions qui, peut-être, seront terribles. Car, il est des circonstances

où en fermant la porte d'un atelier au travailleur on le condamne à mort. Et que fera celui en qui les inspirations du citoyen sont combattues par les affections, par les inquiétuds sacrées de l'époux et du père? On vous dira que tous sont libres dans leurs votes. La liberté du pauvre? Quelle dérision! Mais il lui faut de l'héroïsme pour être libre,

Ainsi donc, pas d'illusions vaines! Le suffrage universel sera vicié dans son application, tant qu'une vaste réforme sociale ne sera point venue couper court à ces deux fléaux qui altèrent toute chose : l'ignorance, la misère.

Et pourtant, Dieu nous garde, de conclure à l'ajournement du suffrage universel! Même dans le milieu funeste qui en corrompt les sources, le suffrage universel est une institution qu'on ne saurait entourer d'un respect trop religieux et de soins trop vigilans. Le principe une fois consacré, nul doute que son action ne devienne de jour en jour plus salutaire. Seulement, il faut savoir attendre l'heure des fruits, l'heure de la moisson; il faut, suivant une belle expression de Necker, ne pas être *envieux du temps*. L'enfant qui apprend à lire commence par épeler, et ce sont ses fautes qui l'instruisent. Les principes ont leur enfance aussi; les principes ont leur éducation à faire, comme les hommes.

Il y a cela d'admirable dans le suffrage universel que, par des voies douces et régulières, il fait passer au sein du pouvoir les progrès que le mouvement caché des siècles réalise au sein des sociétés. L'institution du suffrage universel se perfectionnant de plus en plus, à mesure que les âmes s'élèvent, à mesure que les esprits s'éclairent, les gouvernemens, sous l'empire de cette institution, ne peuvent que s'améliorer de plus en plus, à leur tour. Heureuse combinaison que celle qui force les peuples et les gouvernemens à fournir les mêmes étapes, dans ce lent et douloureux voyage de l'humanité vers la lumière!

Ce n'est pas tout : le suffrage universel est la meilleure garantie de l'ordre, de l'ordre véritable. Il investit le pouvoir d'une force morale si grande, il l'entoure de tant de majesté, il lui donne une consécration si imposante, si solennelle, que cela seul est de nature à décourager l'esprit d'usurpation et à désarmer l'esprit de révolte. Toute autorité qui en est réduite à se défendre est destinée à périr violemment; or, quelle autorité n'a pas à se défendre? Celle qu'on ne songe pas à attaquer : l'autorité vraiment légitime. Napoléon était parvenu à se faire le Dieu d'un million de soldats, et le monde entier l'a vu mourir au milieu de la solitude des mers. Louis-Philippe avait tout corrompu autour de lui, espérant vivre de la bassesse publique, et sa royauté s'est évanouie comme une ombre. C'est qu'il n'y a de ressources réelles, ni dans le despotisme, ni dans la corruption. Le despotisme, par son développement même, s'use et s'épuise. La corruption, dans

ceux qu'elle croit acheter et qu'elle avilit, prépare des traîtres. Il faut, pour qu'une autorité reste longtemps à l'abri des orages qu'elle soit ou, du moins, qu'on la suppose légitime. Et voilà ce qui constitue, au point de vue politique, la valeur du suffrage universel, surtout dans ce pays de France qui se trouve avoir perdu à jamais le culte des majestés de convention, et qui, témoin ébloui des victoires du droit, ne doute plus maintenant de l'impuissance finale de la force.

Mais cette fixité dans le pouvoir, le plus sérieux des bienfaits qu'on doive attendre du suffrage universel, l'obtiendra-t-on l'orsque le pouvoir aura été follement divisé; lorsque, de la volonté nationale, consultée suivant des modes différents, on aura fait sortir deux autorités rivales; lorsque, au risque de déchiremens cruels, on aura placé face à face la souveraineté du peuple représentée par une Assemblée, et la souveraineté du peuple représentée par un président? Les paroles me manquent pour rendre ce qu'une pareille combinaison a de menaçant. Je sais bien qu'au moment où j'écris, le président et la majorité de l'Assemblée législative vont de conserve; mais qui ne sent tout ce que la situation actuelle a d'exceptionnel? Entre le président et la majorité, il n'y a aujourd'hui de commun que la haîne, que la terreur qui leur est inspirée par la logique de la Révolution. Une fois les choses rendues à leur cours naturel, qu'arrivera-t-il?... En attendant, qu'on se souvienne que le président et l'Assemblée constituante ont été à la veille d'une bataille! Qu'on se souvienne du 29 janvier 1849!

Oui, entre deux grands pouvoirs, de même origine et de nature diverse, il est impossible que tôt ou tard une lutte ne s'engage pas. Et, alors, où sera le souverain ? De quel côté penchera l'obéissance des troupes ? De quel côté le respect du peuple ? Est-ce que le suffrage universel ne sera pas invoqué, avec un égal avantage, et par l'Assemblée contre le président, et par le président contre l'Assemblée ?

Voilà donc les signes vivans de la légitimité obscurcis, la fixité dans le pouvoir détruite, les décisions de la volonté générale l'une par l'autre annulées, la souveraineté du peuple mise en contradiction avec elle-même, le gouvernement devenu tout à coup une aventure !

Mais quand la guerre civile est dans les idées, les passions ne tardent pas à la faire descendre dans la rue. C'est à quoi nos législateurs n'ont pas pris garde : légèreté déplorable, d'où peuvent résulter des calamités sans nombre! Car, lorsque le pouvoir flotte au hasard entre un homme et une assemblée, on peut tenir pour certain que cette assemblée porte avec elle un 10 août, et que cet homme a derrière lui un 18 brumaire.

— LA PRÉSIDENCE, APPUYÉE SUR LE SUFFRAGE UNIVERSEL, RISQUE D'INS-

TALLER AU SOMMET DE L'ÉTAT... L'ANARCHIE. — La Constitution fixe à deux millions le nombre de voix qu'il faudra réunir pour être élu, de plein droit, président de la République. Si nul candidat n'atteignait ce chiffre, l'Assemblée aurait à choisir entre les cinq candidats qui auraient obtenu le plus de suffrages.

Étrange expédient!

Supposons qu'un des candidats obtienne un million huit cent mille voix et un autre deux ou trois cent mille seulement : l'Assemblée nationale pourra donc se décider en faveur du second! Mais que devient alors ce grand principe du droit des majorités, base fondamentale du suffrage universel? Et que signifie ce contrôle exercé par des représentans de la souveraineté du peuple sur une manifestation claire, directe, décisive, de cette souveraineté même? Serait-ce que deux millions de voix seraient jugées indispensables pour constater la volonté du peuple? Mais outre qu'une semblable appréciation est étrangement arbitraire, elle a le tort de sortir des règles sur lesquelles repose le principe de la souveraineté populaire, lequel est *relatif* de sa nature et non pas *absolu*. Car, autrement, c'est la *totalité* des suffrages qui serait requise et non la *majorité*.

De quel vertige ont donc été saisis les inspirateurs de cette Constitution, si pleine d'inconséquences et de périls? Évidemment, la tête leur a tourné; la main leur a tremblé; au milieu de ce grand bruit d'armes et de chevaux dont ils ont souffert que le sanctuaire des lois fût rempli, ils n'ont eu, des choses de l'avenir, qu'une perception confuse; le trouble de leur cœur est monté jusqu'à leur intelligence; ils n'ont su mettre de la décision, ni à retenir l'unité du pouvoir, ni à en régler le partage, et ils ont codifié l'anarchie.

Oui, l'anarchie! car avec un président de République et une Assemblée, la société se trouve avoir deux têtes. Et comment, dès lors, la vie de cette société pourrait-elle ne pas être incertaine, désordonnée, pleine de déchiremens et de luttes?

En France, — je répondrai plus bas aux objections tirées de l'exemple de l'Angleterre et de celui des États-Unis; — en France, tous nos troubles politiques depuis un demi-siècle ont eu leur source dans le système qui consiste à faire du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif deux autorités rivales.

Ouvrons l'histoire, à dater du jour qui a vu consacrer ce dualisme funeste.

A peine Louis XVI est-il placé en face de l'Assemblée législative, que la

querelle commence. En dépit des ménagements dictés par la faiblesse, des concessions arrachées par la peur, cette querelle s'envenime de jour en jour; puérile d'abord et ne portant guère que sur des détails d'étiquette, elle devient insensiblement sérieuse, elle devient terrible, et enfin elle se termine sur la place de la Révolution, par une exécution tragique, au roulement des tambours.

La Convention plie sous Robespierre, tant qu'il se sert d'elle-même pour la gouverner; mais il ne s'est pas plutôt mis à l'écart; on ne l'a pas plutôt soupçonné, accusé de vouloir la dictature, que la Convention se livre aux Thermidoriens, se soulève contre lui et l'accable.

Bonaparte arrive; et aussitôt, la lutte ardente, l'inévitable lutte recommence. Seulement, ce n'est pas l'Assemblée qui l'emportera, cette fois. Epouvantés, éperdus, les législateurs fuient devant des grenadiers. Mais le conseil des Cinq Cents ne tardera pas à être vengé par la chambre des Cent Jours. Pour désarmer l'opposition de cette chambre ennemie, Napoléon a beau s'oublier dans un rôle de roi libéral; il a beau signer l'acte additionnel, rien ne peut fléchir les sourdes colères de l'Assemblée, et c'est un triomphe parlementaire qui sort des grandes funérailles de Waterloo.

Est-il besoin de compléter cette démonstration historique? Est-il besoin de rappeler que Charles X est tombé sous les coups d'une Assemblée à laquelle il avait essayé vainement de faire peur, et que Louis-Philippe est tombé sous les coups d'une autre Assemblée qu'en pure perte il avait corrompue?

Si donc on a l'imprudence de rendre le pouvoir exécutif tout à fait indépendant, si on l'investit d'une force qui lui soit propre, il importera peu qu'on l'appelle présidence ou royauté; on aura exposé l'État aux fureurs du plus violent antagonisme.

La grande difficulté, soit sous les monarchies, soit sous les Républiques, est de trouver un moyen régulier, pacifique, d'enlever au Pouvoir exécutif la force dont il lui arriverait d'abuser. Benjamin Constant, dans son cours de politique constitutionnelle, rappelle que les Crétois avaient inventé une sorte d'insurrection légale par laquelle on déposait tous les magistrats, et Filangieri les en loue. Mais le danger d'une répression de ce genre, c'est qu'elle pouvait aisément se transformer en despotisme. A Rome, la loi de Valerius Publicola permettait de tuer quiconque, dans l'exercice d'une magistrature, aurait attenté à la liberté de la République, remède cent fois pire que le mal! car, c'était mettre le repos de tous à la merci des passions, de l'ignorance, du fanatisme de chacun. Un meurtre est toujours une usurpation.

L'essentiel serait donc, non pas de placer le Pouvoir exécutif sous le coup d'une répression formidable, mais de lui créer une dépendance qui dispensât de l obligation de le réprimer.

Or, c'est justement le contraire qui se voit dans la Constitution de 1848.

Aux termes de cette Constitution, le président de la République se trouve investi des pouvoirs les plus étendus.

Il participe au pouvoir législatif, par le droit de présenter des projets de loi;

Il dispose de la force armée;

Il négocie et ratifie les traités;

Il a le droit de faire grâce;

Il nomme et révoque les ministres;

Il nomme et révoque, en conseil des ministres, les agens diplomatiques, les commandants en chef des armées de terre et de mer, les préfets, le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, les gouverneurs de l'Algérie et des colonies, les procureurs généraux et autres fonctionnaires d'un ordre supérieur.

Il nomme et révoque, sur la proposition du ministre compétent, dans les conditions réglementaires déterminées par la loi, les agens secondaires du gouvernement.

Il a le droit de suspendre, pendant un temps déterminé, les agens du Pouvoir exécutif élus par les citoyens.

Je sais bien qu'à l'exercice de tous ces droits la Constitution de 1848 a soin de mettre des conditions restrictives. Ainsi, le président de la République ne pourra, d'après la Constitution, ni commander en personne la force armée, ni céder aucune portion du territoire, ni dissoudre ou proroger l'Assemblée nationale, ni suspendre l'empire des lois.

Mais quoi! Opposer de pareilles entraves à un pouvoir qu'on a rendu assez fort pour s'en jouer, n'est-ce pas une contradiction folle? Comment n'a-t-on pas vu qu'ici on donnait à la fois trop et trop peu au président de la République, pour qu'il ne fût pas tenté d'acquérir davantage? Se peut-il que le désir d'usurper ne vienne pas tôt ou tard à qui croit en avoir la puissance? Un homme qui s'appuie sur le suffrage universel, qui dispose de l'armée, qui distribue les emplois, ne se laissera-t-il pas aller aisément à regarder la Constitution comme une de ces toiles d'araignée qui arrêtent les moucherons, mais à travers lesquelles les mouches passent en les brisant? Peut-être, à cet égard, se trompera-t il; mais enfin l'erreur est

assez naturelle pour être prévue. Et cette erreur, qu'enfanterait-elle? l'anarchie.

« Toute mesure, dit la Constitution, par laquelle le président de la Ré-
« publique dissout ou proroge l'Assemblée, ou met obstacle à l'exercice
« de son mandat, est un crime de haute trahison. Par ce seul fait, le pré-
« sident est déchu de ses fonctions; les citoyens sont tenus de lui refuser
« obéissance; le pouvoir exécutif passe de plein droit à l'Assemblée natio-
« nale; les juges de la haute cour de justice se réunissent immédiatement,
« à peine de forfaiture; ils convoquent dans le lieu qu'ils désignent, pour
« procéder au jugement du président et de ses complices; ils nomment
« eux-mêmes le magistrat chargé des fonctions de ministère public. »

Vaines précautions, et plus dangereuses encore que vaines! Se préparer à vaincre le pouvoir au besoin, c'est l'encourager d'avance à se rendre invincible; et lorsque, au lieu de se ménager le moyen de le faire rentrer dans l'ombre sans le frapper, on s'expose à l'inconvénient de le frapper, pour le réduire, on met le destin du peuple au hasard d'un coup de main ou d'un coup d'Etat. Rien de pire que de forcer les hommes puissans à chercher leur sûreté dans l'agrandissement même de leur puissance. Si vous les menacez, après les avoir imprudemment armés contre vos menaces, gardez qu'ils ne se réfugient dans l'usurpation. Pour qu'on n'ose rien contre eux, ils oseront tout contre la liberté.

Les partisans de cette combinaison anarchique qu'on a pompeusement appelée la pondération des pouvoirs, se sont beaucoup prévalus de l'exemple de l'Angleterre. L'exemple ne pouvait être plus mal choisi. En Angleterre, il n'y a réellement qu'un pouvoir, celui de l'aristocratie, pouvoir dont la royauté est le symbole, et qui, dans les régions politiques, se trouve représenté d'une manière directe par la chambre des lords, d'une manière indirecte par celle des communes. Car, qu'on ne s'y trompe point, la chambre des communes, en Angleterre, est d'essence aristocratique, grâce à la vénalité des suffrages, qui, pratiquée sans pudeur et sans scrupule, amnistiée par l'usage, consacrée par les mœurs, fait de l'élection le marche pied de tous les possesseurs de grandes fortunes. Qu'on y regarde de près, et l'on verra qu'en Angleterre la royauté, la chambre des lords et la chambre des communes ne sont pas trois *pouvoirs* de nature distincte; mais, bien plutôt, trois formes préservatrices d'un même principe : le principe de primogéniture et de substitution, sur lequel repose tout l'édifice de la société anglaise. L'antagonisme ici est donc beaucoup moins à craindre. Et pourtant, si nous voulions montrer que, même en Angleterre, cet antagonisme n'est pas impossible, l'histoire nous fournirait mainte preuve tragique. On sait à la suite de quelles luttes la tête de Charles Ier tomba à Whitehall sous la hache du bourreau masqué, et comment, vaincu à son tour, le Parlement fut chassé par Cromwell.

Il faut tout dire : en Amérique on a le congrès d'un côté, un président de l'autre, sans aucun des dangers que je signale. Mais d'où cela vient-il? De ce qu'au lieu d'être à peu près indépendant comme celui que vient de créer la Constitution française de 1848, le pouvoir exécutif en Amérique est complètement subordonné à la puissance législative. C'est au point que le président n'a pas même le droit de nommer d'une manière absolue aux emplois publics, dont le nombre d'ailleurs est beaucoup plus restreint qu'en France. Pour ce qui est des hautes prérogatives du président des Etats-Unis, ainsi que l'a très bien observé M. de Tocqueville, elles sont tellement paralysées par le milieu environnant, que là où les lois permettent au président d'être fort, les circonstances le maintiennent faible. « Il est le « chef de l'armée, mais cette armée se compose de 6,000 soldats. Il com- « mande la flotte, mais la flotte ne compte que quelques vaisseaux ; il di- « rige les affaires de l'Union à l'égard des peuples étrangers, mais les Etats- « Unis n'ont pas de voisins. Séparés du reste du monde par l'Océan, trop « faibles encore pour vouloir dominer la mer, ils n'ont point d'ennemis, et « leurs intérêts ne sont que rarement en contact avec ceux des autres nations « du globe (1).» Ajoutez à cela que le président des États-Unis n'a point entrée au congrès; que ses ministres en sont exclus comme lui-même; que son action sur la puissance législative est, conséquemment très incertaine et toujours voilée. Autre différence essentielle : en faisant du président de la République l'élu de tous les citoyens appelés à le nommer directement et dans les formes les plus solennelles, la Constitution française de 1848 a entouré le pouvoir exécutif d'un éclat radieux, elle l'a revêtu d'une force morale immense. En Amérique, chaque État nomme un certain nombre d'électeurs, lesquels à leur tour élisent le président ; d'où il résulte que le président des États-Unis n'est, après tout, que le représentant d'une sorte de souveraineté médiate et circonscrite. Le pouvoir exécutif, aux États-Unis, n'est donc ni assez indépendant ni assez fort pour se mesurer avec le pouvoir législatif et précipiter ainsi la République dans l'anarchie. Le danger n'est pas là pour les Américains ; il serait plutôt dans le caractère fédératif de leur constitution, dans la division de la législature en deux assemblées, l'une personnifiant, sous le nom de *Chambre des représentans*, le principe de l'Union ; l'autre, destinée à sauvegarder, sous le nom de *Sénat*, le principe rival de l'indépendance des états confédérés... Mais ceci n'est point de mon sujet.

J'ai écrit ailleurs, et il y a déjà longtemps de cela : (2)

« Dans une monarchie, si le pouvoir devient despotique, la continuité de la puissance assure la continuté du despotisme. Ne pouvant cesser par

(1) *De la Démocratie en Amérique*, tome Ier, chap. 8.
(2) *Revue républicaine*, 1835.

la loi, il faut bien que la tyrannie cesse malgré la loi. Les défenseurs les plus habiles de la monarchie, et Benjamin Constant le premier, ont cru échapper à cette difficulté en définissant la royauté par l'inertie; en donnant à la royauté une sorte de valeur négative. Il est au sommet de la société, ont-ils dit, une place enviée par toutes les ambitions, et qu'il ne faut jamais laisser vide, de peur qu'on ne soit tenté de la remplir, et qu'elle ne devienne l'enjeu sanglant des ambitions. Cette place, le roi aura pour unique mission de l'occuper. On distinguera le pouvoir royal du pouvoir exécutif. Le premier sera inviolable, le second responsable. L'inviolabilité du premirr sera juste, puisqu'il n'agira point; la responsabilité du second sera effective, puisqu'il n'aura pas l'autorité suprême.

« L'histoire à défaut de la raison, prouverait combien cette distinction est futile.

« Pour ne pas chanceler, une royauté inactive a besoin d'être soutenue par une vaste puissance d'opinion. Il faudrait qu'une vénération ignorante lui tînt lieu de ce respect qui s'attache toujours à l'exercice du souverain pouvoir.

« Eh bien, où sont, dites-moi, les prestiges qui pourraient soustraire l'inaction de la royauté aux mépris de ce siècle frondeur? Chaque jour, la monarchie se courbe, à nos yeux, sous la verge des sarcasmes populaires. Nous avons vu des rois tombés sous la suzeraineté du peuple; nous avons vu des couronnes ramassées dans la poussière des carrefours, et rien n'est resté debout de ce qui avait été grand parmi les hommes.

« D'ailleurs, ne croyez pas qu'un roi se contente jamais de cette vie sans chaleur et sans mouvement; ne croyez pas qu'élevé à l'orgueil d'une situation exceptionnelle et unique, il se résigne à être un peu moins que le roi dans une partie d'échecs. Oh! non, celui qu'on entoure des distinctions les plus flatteuses, désirera naturellement le pouvoir le plus étendu. Libre de choisir ses ministres, il en fera ses instrumens, s'il a du génie; ses guides, s'il n'a que de l'ambition. S'il est Napoléon, il aura Cambacérès; s'il est Charles X, il aura Polignac. Mais, dans l'un et l'autre cas, se réservant le plaisir du commandement, il écartera de ses ministres les dangers de l'obéissance.

« Quand le despotisme sera attaqué au nom de la loi, la responsabilité ministérielle s'abritera sous l'inviolabilité royale. Quand le peuple, longtemps arrêté dans l'oppression, marchera dans sa confiance et dans son audace, l'inviolabilité royale sera enchaînée par une solidarite sanglante à la responsabilité ministérielle. Après le 6 juin, la cour de cassation condamna l'état de siége, et les ministres responsables demeurèrent impunis : La royauté sauvait le ministère. Au mois de juillet 1830, le peuple condamna

les ordonnances, et le roi inviolable fut envoyé en exil : le ministère perdait la royauté.

« C'est en vain qu'au jour des orages, le roi offrirait ses ministres en holocauste au peuple irrité. En apprenant que la vie de Strafford était menacée, Charles I[er] s'était écrié : *On ne touchera pas à un cheveu de sa tête!...* Et, quelques jours après... Straffort s'écriait à son tour avec tristesse : *Nolite confidere principibus, quia salus non est in illis.* Mais la pusillanimité du roi d'Angleterre ne sauva pas cette royauté qui allait mourir. En livrant aux vengeances parlementaires celui qui fut son ami, qu'avait fait Charles I[er]? Il avait enhardi le bourreau.

« Ne mettez donc point le salut de la liberté dans des distinctions vaines. La responsabilité est un problème difficile, mais la monarchie le résout d'une manière bien plus terrible que la république. C'est un nœud que, dans une république, on défait, et que, dans une monarchie, on coupe! »

Ces lignes, que je traçais en 1835, cachaient une prophétie : elle s'est réalisée en 1848!

Mais pour qu'on puisse se borner à défaire, dans une république, ce que, dans une monarchie on est tôt ou tard contraint de couper, au moins faut-il que le premier de ces deux régimes ait les principaux caractères qui servent à le distinguer du second. S'il en est autrement, si le président de votre république, par exemple, ressemble trop à un roi; si son pouvoir ne diffère de celui d'un roi que par une durée nominale et une responsablité dérisoire; s'il est soumis, comme un roi, à la tentation d'appuyer ses prérogatives honorifiques sur des prérogatives réelles ; si, rendu indépendant de l'Assemblée, il est conduit, comme un roi, à en devenir l'ennemi; si, en un mot, son fauteuil est à la hauteur d'un trône..., alors reparaissent tous les inconvéniens signalés plus haut, alors revient la question, la terrible question de savoir comment on réprimera les écarts du chef de l'Etat. Invoquer les lois contre lui serait peu efficace s'il dispose des baïonnettes, et engager le combat est hasardeux, parce que c'est arrêter les affaires à l'intérieur, bouleverser les relations à l'extérieur, dissoudre momentanément la société.

Pour caractériser un semblable état de choses, je ne sais qu'un mot, et ce mot c'est ANARCHIE!

— LA PRÉSIDENCE EST UNE INSTITUTION QUI PEUT DEVENIR PLUS FUNESTE QUE LA ROYAUTÉ ELLE-MÊME.— La monarchie déconcerte les ambitions : la présidence à conquérir les met en mouvement et les irrite. Si l'espoir

d'obtenir la neuf centième partie de la puissance qu'exerce une assemblée suffit pour exciter tant de brigues, pour remuer tant de passions, jusqu'où ne s'emportera pas le désir d'être salué chef de l'Etat?

Celui que sa naissance appelle au trône n'a point à s'ouvrir un chemin à travers le peuple agité. Le besoin d'avoir des créatures ne lui coûte ni tentative factieuse, ni effort sanglant. Le hasard, qui le dispense de mériter le pouvoir par des vertus, le dispense aussi de l'acquérir par des intrigues. Sans qu'il ait à s'en inquiéter, sans qu'il y songe, il verra venir à lui une foule impatiente d'obéir. Pourquoi prendrait-il par ruse ou par violence ce qu'il possède avant même d'avoir étendu la main? La fortune s'est chargée de lui faire d'avance des partisans, qu'il a trouvés se pressant autour de son berceau, et il a commencé de régner dans le ventre de sa mère! Convention bizarre assurément! convention humiliante pour l'espèce humaine, mais qui peut, du moins, ne pas troubler la société, qu'elle abaisse.

Dans la question de la présidence, rien de semblable. Ici, le succès ne saurait être qu'au prix d'efforts prodigieux, à moins qu'on ne soit un de ce ces hommes que Napléon peignait à Sainte-Hélène en parlant de lui-même : puissans mortels choisis par la destinée pour tenir, à certains momens donnés de l'histoire, la place d'un peuple, et vers lesquels dès qu'ils se sont montrés, chacun se tourne en criant : Le voilà! Mais, comme on l'a vu au chapitre précédent, de tels hommes ne sont guère plus possibles de nos jours et surtout en France. Au milieu d'une société où les intérêts sont si divers et les relations si compliquées, un mérite éclatant, des services incontestables, une popularité bien assise ne constitueront pas toujours des chances suffisantes. Il faudra donc, si par malheur il en était ainsi, les compléter à force d'habileté ou d'audace; il faudra calomnier ses rivaux, faire à ses anciens ennemis d'ignominieuses avances. sacrifier des amis à des partisans et à la violence des majorités les droits saints de la justice; il faudra ajouter au retentissement de son nom le bruit de mille clameurs vénales, prendre de frauduleux engagemens, ouvrir à tous les partis caressés tour à tour des perspectives trompeuses, se créer un cortége d'ambitions subalternes, s'entourer de faux séides, perdre sa propre estime pour capter les suffrages d'autrui et s'avilir pour devenir le maître : *omnia serviliter, pro dominatione.*

Sans doute il existe des moyens légitimes de succès; mais l'élection d'un président pousse à leur faire préférer les moyens honteux. Remarquez, en effet, de quelle nature sont les passions que provoque l'appât d'une présidence à conquérir!

Qu'un fils de roi arrive à la couronne, nul ne s'en trouve humilié. L'é-

vènement était prévu : ce n'est pas la victoire d'un homme sur un autre homme; c'est le triomphe d'un abstraction, abstraction insolente, dont le philosophe s'indigne, que le publiciste condamne, mais qui ne blesse pas l'ambitieux! Ce sera un malheur pour tous, peut-être : pour personne, ce n'est une offense. La médiocrité même du prince, si elle est reconnue, plaît aux premiers de l'Etat; elle les console d'avoir un chef; et, soumises sans leur aveu à l'élu du hasard, les âmes fières se dédommagent, en le dédaignant, de la nécessité de le subir.

Quand il s'agit d'être l'élu d'un peuple, quelle différence! La supériorité du rang, dans ce cas, pouvant servir à constater celle du mérite, il s'établit entre les hommes les plus marquans une lutte où l'amour-propre est appelé naturellement à jouer un rôle implacable. Aux yeux des compétiteurs qui échouent, le succès du compétiteur qui l'emporte revêt l'odieux caractère de l'intrigue récompensée et de l'injustice heureuse, de sorte qu'au lieu de s'unir en vue du bien public, les meilleurs esprits vont s'amoindrissant à l'envi et s'usant l'un contre l'autre en d'amers débats.

Ce serait déjà un mal immense, alors même que la querelle se renfermerait dans la sphère où s'agitent les candidatures. Mais non : comme il y a un parti à la suite de chaque candidat et des emplois nombreux à la suite de chaque dignité, les passions des chefs descendent dans la société, la traversent tout entière; et, après les prétentions fastueuses, viennent les haines en sous-ordre, les vanités serviles, les jalousies de seconde main.

Cependant, l'élection terminée, qu'arrive-t-il ?

Souvent on a dit que nos mœurs étaient fortement empreintes d'égalité, et que, de nos lois associées à nos mœurs, résultait un esprit d'opposition incompatible avec la stabilité des gouvernements. Ceci veut être expliqué. Il est certain qu'en France ce qu'on aime le moins, dans un gouvernement, c'est sa durée; mais il n'en est pas moins vrai que le pouvoir, considéré en soi, y possède un prestige considérable, et peut-être n'existe-t-il pas de pays au monde où le succès compte autant d'adorateurs. Qu'on s'attende donc à voir des flots d'encens fumer aux pieds de l'idole dès qu'elle aura été placée sur l'autel. Or, si cette idole est un président, à qui s'adresseront les hommages? A la personne, évidemment; car, ainsi que nous l'avons montré, un président de république, en France, ne représente aucun principe.

De là, pour une nation, une cause d'avilissement.

Oh! certes, je ne suis ni de ceux qui excusent volontiers les superstitions monarchiques, ni même de ceux qui les comprennent. Il faut qu'un peu-

ple ne soit pas encore sorti de l'enfance ou qu'il y soit retombé, pour s'applaudir du premier maître venu que le hasard lui envoie. Mais enfin, il est juste de le reconnaître, sous le régime constitutionnel, ce que les royalistes honorent dans leur roi, c'est une idée plutôt qu'un individu. Eh bien! la dignité humaine à moins à perdre au culte d'un principe qu'au culte d'un homme, quelque faux que soit ce principe et quelque grand que soit cet homme. En Angleterre, dans une réunion publique, je vis éclater un soir, au seul nom de la reine Victoria, d'incroyables transports d'enthousiasme; c'étaient des applaudissemens à faire crouler la salle; les femmes agitaient leurs mouchoirs : jamais je ne fus témoin d'une pareille scène d'idolâtrie. Un grave personnage, assis à mes côtés, aperçut sans doute sur mes lèvres un léger sourire, car, se penchant vers moi, il me dit : « N'allez pas croire, « monsieur, que tout cet enthousiasme soit pour la personne de la reine; « ce que nous saluons de tous nos transports, c'est la constitution qui a fait « jusqu'ici la force de l'Angleterre. » Je ne répondis rien, et je me rappelai cet étrange abaissement des caractères que produisit l'Empire... parce que l'Empire, c'était l'empereur!

Les auteurs de la constitution semblent avoir prévu que, si le président était déclaré rééligible, il emploierait à préparer la continuation de son pouvoir les moyens mis à sa disposition pour le féconder. De cette crainte, assurément très fondée, est né l'article 45, ainsi conçu :

« Le président de la République est élu pour quatre ans, et n'est rééli-« gible qu'après un intervalle de quatre années. »

Mais il s'en faut que par là on ait résolu le problème.

Marquer la limite à laquelle le pouvoir du président s'arrêtera pour faire place à celui de son successeur, c'est souffler au chef de l'Etat la plus dangereuse des tentations; c'est l'exciter à conquérir, avec la force dont on entoure son pouvoir, la durée qu'on lui refuse; c'est lui créer un intérêt à renverser la constitution, ou, du moins, à en désirer le renversement.

D'autres inconvéniens sont à prévoir.

Un monarque n'est pas forcé de violenter l'histoire pour s'y faire un rôle imposant. La majesté de convention qui l'environne a de quoi tromper son orgueil. La bêtise humaine lui compose une gloire factice dont il peut, à la rigueur, se contenter. Mais un président de République n'apporte sur les cîmes de la société qu'un prestige, tout personnel, qu'il se doit de soutenir. Il ne saurait échapper, dans un pays comme la France, à l'obligation de se montrer sous un aspect saisissant; il ne saurait se soustraire au secret désir de justifier son élévation par ses actes; désir toujours téméraire quand on est cité devant la gloire à bref délai!

Un prince, qui ne sait de terme à son autorité que sa mort, et qui, d'ailleurs, compte se survivre dans ses héritiers, peut, s'il est un grand homme, concevoir de longs desseins et mesurer de sangfroid sa marche vers la postérité. Un président de République, au contraire, risquera de remplir ses hautes fonctions d'autant plus mal, qu'il aura plus de génie. Sachant que ses momens sont comptés, il sera porté naturellemment à signaler son passage aux affaires moins par des entreprises utiles que par des coups d'éclat. Tandis qu'au dessous et autour de ui, ses créatures s'arracheront avec emportement, les lambeaux d'une puissance destinée à passer vite, lui, inquiet, éperdu, l'œil fixé sur le terme fatal, il dévorera l'avenir. Ce qu'il serait bon d'ajourner, il le hâtera pour n'en point laisser le mérite à ses successeurs. Ce qui ne doit point porter immédiatement des fruits, il le négligera, de peur que ses successeurs ne recueillent ce qu'il aurait semé.

Dans son *Contrat social*, Jean-Jacques Rousseau dit (chapitre VI), en traitant de la monarchie :

« On a rendu les couronnes héréditaires dans certaines familles, et l'on « a rétabli un ordre de succession qui prévient toute dispute à la mort des « rois; c'est-à-dire que, substituant l'inconvénient des régences à celui « des élections, on a préféré une apparente tranquillité à une administra- « tion sage, et q'on a mieux aimé risquer d'avoir pour chefs des enfans, « des monstres, des imbéciles, que d'avoir à disputer sur le choix des bons « rois. On n'a pas considéré qu'en s'exposant ainsi aux risques de l'alter- « native, on met presque toujours les chances contre soi. C'était un mot « très sensé que celui du jeune Denys, à qui son père, en lui reprochant « une action honteuse, disait : T'en ai-je donné l'exemple? Ah! répondit « le fils, votre père n'était pas roi. »

Rien de plus vrai, rien de plus accablant que cette critique du gouvernement royal par Jean-Jacques, et nous ajouterons volontiers comme lui : « Tout concourt à priver de justice et de raison un homme élevé pour « commander aux autres. » Mais si tels sont les effets du rang suprême, qui cause de mortels vertiges même à ceux qui ont été préparés par leur éducation à ce qu'il a d'éblouissant, que sera-ce de celui qui se verra tout d'un coup porté du fond de la société à son sommet? Croit-on qu'il y ait beaucoup de cœurs capables de résister à ces soudaines et terribles faveurs de la fortune?

Voyez Napoléon! Il était fait certainement celui-là pour habiter les hauteurs de l'histoire. Et qui jamais, plus que lui, sembla doué de ce regard de l'aigle, qui soutient l'éclat du soleil? Cependant il fut ébloui comme eût pu l'être le plus vulgaire des humains. Impatient de posséder le monde et inhabile à se posséder lui-même, il manqua de cette sérénité dans la puis-

sance que donne l'habitude de la grandeur ; il eut des ardeurs immodérées, il eut des caprices prodigieux. Et, d'un autre côté, par une contradiction commune à tous les hommes qu'aveugle une élévation subite, autant son orgueil fut démesuré, autant sa confiance en lui fut médiocre. Quoique aussi fataliste que Wallenstein, il n'osa s'en fier du soin de le maintenir, à la seule force de son génie. Premier consul, il eut peur de tomber de si haut ; et semblable à celui qui, marchant sur les bords d'un précipice, cherche un appui quelque part ; lui, pour s'y appuyer, il chercha l'empire ! L'empire avec des chambellans et des pages, des ducs nouveaux et des comtes anciens; l'empire avec tout l'attirail des royautés les plus banales!

Non, non ! n'esperez pas qu'un homme soit toujours assez supérieur à sa fortune, pour se défendre de l'ivresse du pouvoir, quand il s'agit d'un pouvoir solitaire et suprême. Il est quelque chose de plus corrupteur encore que d'avoir été élevé pour commander aux autres; c'est d'être improvisé tel. On sait ce dont les parvenus sont capables. Eh bien ! un président de République quelque loyale que vous puissiez supposer ou que soit son âme, risquera d'être..... un roi parvenu.

Conclusion.—La conclusion de tout ceci, c'est que la première condition de l'ordre consiste dans l'unite du pouvoir.

Une société à deux têtes ne peut vivre qu'au prix des plus douloureuses convulsions, et encore ne peut-elle vivre ainsi bien longtemps. Je n'ignore pas, toutefois, ce que présente de menaçant le règne trop absolu d'une assemblée, et qu'un tel gouvernement a besoin d'un contrepoids. Ce contrepoids nécessaire, où le placer? C'est ce que j'examinerai dans un prochain numéro.

En attendant, persuadons-nous que tout retour vers le passé est désormais impossible. Pour trouver le mieux, pour arriver au bien, il faut regarder.... devant nous.

ROME.

Rome est occupée par les Français. L'héroïque Mazzini a succombé.

Le dévoûment, la valeur, l'intelligence guerrière des troupes françaises a servi contre leur vœu, à vaincre ce qui n'est jamais vaincu que momentanément : le droit.

Que dire sur ce triomphe déplorable, qui n'ait été déjà dit? Mais ce qu'il faut qu'on sache bien en France, c'est que pas un de ses enfans ne peut vivre aujourd'hui sur la terre étrangère, sans qu'à ces mots la *République italienne*, la rougeur lui monte au front.

En Angleterre, un cri de réprobation est sorti de toutes les bouches. Tories, whigs, radicaux, chartistes, tous les partis demandent compte à la France républicaine de Rome attaquée, inondée de sang et réduite.

Horrible situation que celle des exilés dans ce moment d'éternelle douleur ! car à ceux qui nous entourent et nous demandent notre opinion sur cette guerre, que répondre ? Il faut se taire et se cacher le visage...

O mon pays !

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

MOUVEMENT POLITIQUE DU MOIS.

Le résultat du 13 mai avait démenti toutes les espérances de la réaction. Huit jours avant, ses journaux célébraient dans leur plus dédaigneux langage la future défaite de la Montagne, et cependant, le 29 mai, 200 représentans, du rouge le plus foncé, venaient renforcer à la Chambre la phalange démocratique. Les deux partis extrêmes se trouvaient en présence ; les rouges avaient les blancs face à face.

Situation impossible qui devait nous conduire au 13 juin!

Tout d'abord la lutte s'était franchement engagée. Les royalistes avaient étouffé sous les formalités réglementaires l'enthousiasme d'une première réunion. Le lendemain la gauche les força à crier : *Vive la République!* Ils s'en vengèrent à la vérification des pouvoirs. A toutes les preuves de corruption, de fraude, d'illégalités administratives qu'on amoncelait sous leurs yeux, ils répondaient par des scrutins. Ce fut un parti pris de valider toutes les élections, du moment qu'il s'agissait d'un membre de la majorité. M. Faucher, l'homme honteusement chassé par la Constituante, reçut de la Législative un verdict d'innocence. Ce fut en vain que l'on prouva l'intervention illégale des conseils généraux, des préfets, des maires, des curés, des évêques, des juges de paix, du ministre, auteur de la dépêche télégraphique. En face de deux cents ennemis, la majorité pouvait-elle se suicider elle-même en annulant cinquante élections?

Ce fut au milieu de scènes continuelles de violence, que l'Assemblée put enfin gagner le temps ou le scrutin pour la présidence, la débarrasse du vieillard décrépit que le bénéfice de l'âge avait appelé au fauteuil.

L'inauguration du bureau établit mathématiquement la force des partis; M. Dupin eût 336 voix; M. Ledru-Rollin, 182. Le *National* compta 76 voix données à M. de Lamoricière. Cela était catégorique.

Il n'en était pas de même du nouveau replatrage ministériel. Après vingt jours de méditation, M. Louis Bonaparte avait cru satisfaire à toutes les exigences de la situation, en remplaçant M. Faucher par M. Dufaure. En même temps on présentait à la Chambre le Message du président de la République, statistique sèche et aride, établissant en définitif que les finances étaient menacées d'un déficit énorme, et promettant de nouveaux impôts qui seraient, comme toujours, levés sur la misère du pauvre. Pour rassurer la bourgeoisie, le Message étalait un pompeux dénombrement des 1,200,000 fusils de la garde nationale, des 450,000 hommes de l'armée, de ses 15,000 canons.

Comme toujours, au chapitre des affaires étrangères, on s'extasiait sur les bonnes dispositions des gouvernemens voisins ; la question romaine s'y trouvait

présentée comme une croisade en faveur de la liberté, la prise de Rome comme une nécessité pour l'honneur de la France ; le Message se terminait, comme toutes les publications destinées aux *honnêtes gens*, par une longue tirade contre le socialisme.

Ce fut dans la séance du 11 juin que parut enfin devant l'Assemblée, d'une manière sérieuse, cette affaire de Rome qui avait si fort tourmenté les derniers jours de la Constituante.

Au nom de la Montagne, M. Ledru-Rollin vint à la tribune exposer la violation de la Constitution et déposer un acte d'accusation contre le ministère et contre le président de la République ; il déclara, en terminant, que les Républicains feraient respecter la Constitution par tous les moyens, fût-ce même par les armes. L'agitation qui suivit ces paroles n'était que l'écho affaibli de celle qui régnait au dehors.

Jamais question plus ardente n'avait préoccupé la population parisienne. Tous les organes de la presse démocratique proclamaient la Constitution violée et appelaient le peuple à une manifestation solennelle. En présence de cette République, notre sœur, qui succombait péniblement, le peuple avait oublié sa misère toujours croissante et les désastres journaliers du choléra. Il organisait une manifestation pacifique, sans penser aux funestes conséquences qu'avait eues pour la République la journée du 15 mai.

Le gouvernement, qui comptait sans doute sur l'ardeur irréfléchie du parti populaire, avait rassemblé dans Paris cent mille hommes. Une catastrophe semblait inévitable.

Le 12, M. Lacrosse demanda que la proposition de M. Ledru-Rollin fût immédiatement examinée. Le débat fut envenimé par M. Grandin, qui continuait à la Législative son rôle de la Constituante. La commission proposa le rejet pur et simple, et l'Assemblée adopta ses conclusions à 377 voix de majorité : la Montagne s'était retirée sans prendre part au vote. Le lendemain, 13 juin, 30,000 hommes, gardes nationaux et bourgeois pour la plupart, partaient du Château-d'Eau et défilaient sur le boulevard aux cris de *Vive la Constitution!* Le vote du 13 mai avait éclairé le gouvernement sur ce qu'il pouvait espérer des troupes. Aussi partout les soldats, les régimens de ligne surtout, avaient été soigneusement isolés de la population. Lorsque la colonne arriva à la hauteur de la rue de la Paix, le général Changarnier, qui occupait la place Vendôme, lança sur elle, sans leur donner le temps de se reconnaître, quatre bataillons de chasseurs de Vincennes et huit escadrons de dragons. Fidèle à son programme, la manifestation se dispersa sans résistance.

Depuis huit jours les feuilles réactionnaires annonçaient chaque matin l'arrestation en masse de la Montagne. Les violences exercées en mai et en juin 1848 par le parti modéré pouvaient faire prévoir de nouveaux excès. Une partie des Montagnards se rendirent au Palais-National où se trouvait la légion d'artillerie qui leur servit d'escorte jusqu'au Conservatoire des Arts-et-Métiers. Une demi-heure après, la garde nationale et la troupe de ligne venaient attaquer le Conservatoire, qui fut occupé après quelques coups de feu. Quarante personnes furent arrêtées, parmi lesquelles se trouvaient sept représentans.

Voilà quelle fut cette journée du 13 juin dont M. Changarnier fit le sujet d'un pompeux bulletin et d'une ample distribution de croix d'honneur.

Pendant ce temps-là, un bataillon de la garde nationale s'en allait, sous la conduite de M. Vieyra, son commandant, et de M. de Carey, aide-de-camp du général Changarnier, saccager les imprimeries Boulé et Proux, détruire les bureaux des journaux républicains, briser les presses, arrêter les compositeurs et les rédacteurs.

L'Assemblée s'était réunie par convocation à domicile. M. O. Barrot demanda la mise en état de siége de Paris et de la première division militaire, avec faculté de l'étendre aux villes où des mouvemens éclateraient. Malgré les protestations de Lagrange, malgré celles de Pierre Leroux, qui rappelait juin 1848, le décret passa et des autorisations de poursuites furent accordées contre huit représentans.

Alors commence, de la part du gouvernement, une série de demandes de poursuites qui ne doit plus finir. Ledru-Rollin, Considerant, Boichot, Rattier, Menant, Landolphe, Janot, Rougeot, Heitzmann, Félix Pyat, sont successivement décrétés d'accusation. L'état de siége est déclaré à Lyon où un soulèvement a éclaté. Six journaux démocratiques sont suspendus, et c'est en vain que M. Grévy vient protester à la tribune contre cette suspension illégale, que M. Victor Hugo vient demander justice contre ceux qui ont saccagé les imprimeries.

Le ministre est désormais sûr de la majorité, et le projet de loi sur l'interdiction des clubs est adopté sans discussion. Il est donné à une assemblée française d'entendre sans scandale un représentant du peuple s'écrier le jour de l'anniversaire de Waterloo *qu'il craint moins l'invasion prussienne que l'entrée des réfugiés révolutionnaires.*

Le 25 juin, M. Odilon Barrot complétait la loi sur les clubs par un projet de loi sur la presse, qui dépassait en rigueur les lois de septembre, et nous ramenait au beau temps des ordonnances. Il y avait en ce moment plus de vingt journaux dont les rédacteurs étaient poursuivis ou en prison. Ceux qui avaient résisté à l'état de siége, vivaient sous le coup d'une suspension qui ne dépendait que du bon plaisir ministériel; et cependant on ne se croyait point assez fort contre la presse et l'on était obligé d'emprunter des dispositions draconiennes à l'arsenal de la monarchie.

La soumission de Lyon avait été annoncée à la chambre; des remercîments avaient été votés à l'armée des Alpes, comme à l'armée de Paris.

On venait de proroger pour un an la dissolution des 8e, 9e et 12e légions de la garde nationale parisienne.

Les demandes d'autorisations de poursuites suivaient leur cours, toujours bien accueillies par une majorité complaisante. On pouvait considérer la tranquillité comme rétablie à l'intérieur. Au dehors, du côté de l'Allemagne, la situation commençait à se compliquer.

L'insurrection de Bade avait amené l'armée prussienne à deux lieues de notre frontière. La Russie lançait contre les Hongrois victorieux des légions de Cosaques qui ne devaient pas s'arrêter aux bords du Danube. Partout on apercevait

les signes d'une coalition mystérieuse. Des interpellations furent faites à l'Assemblée; elles durèrent deux jours, sans aboutir à aucun résultat. A l'extérieur comme à l'intérieur, c'était toujours, comme au temps de la monarchie, cette politique d'expédients, cette existence au jour le jour. Ne trouvant d'autre issue devant elle que le socialisme au dedans, la révolution au dehors, l'Assemblée législative ne pouvait faire un pas. Cependant la majorité semblait se complaire dans son triomphe; c'étaient tous les jours de nouveaux montagnards livrés à la justice de M. Baroche. On alla rechercher jusque dans les dossiers de la *Solidarité républinaine* le sujet d'une demande de poursuites contre MM. Martin-Bernard, Brives, Gambon et James Demontry. L'autorisation de l'Assemblée finit par être une affaire de forme; on ne prenait plus la peine d'apporter à la tribune le réquisitoire. Il fallait, comme le disait un rapporteur avec naïveté, *que l'Assemblée déléguât à une commission ses yeux et ses oreilles.*

A Paris, les prisons étaient pleines, et cependant la police faisait de continuelles arrestations; à Lyon, dans les départemens voisins, la terreur était organisée. Un représentant protesta dans l'Assemblée. « *J'aime mieux la terreur blanche que la terreur rouge,* » répondit le général Baraguay-d'Hilliers; et, pour encourager le pouvoir dans cette marche, M. Grandin venait chaque jour apporter à la tribune de fantastiques nouvelles d'insurrection.

L'Assemblée ayant résolu de réviser son réglement une commission, présidée par M. Corne, apporta un projet que la majorité accepta avidement. Désormais les représentans pouvaient être soumis à la censure et à l'amende pécuniaire, à la privation de l'indemnité, à l'expulsion temporaire de l'Assemblée. La liberté de la tribune allait se trouver dans la même catégorie que la liberté de la presse, que la liberté de réunion.

Au milieu de ces demandes de poursuites qui revenaient à chaque séance, l'Assemblée trouva le temps de témoigner sa reconnaissance au général Changarnier, en autorisant, par un décret, le gouvernement à réunir, entre les mêmes mains, le commandement des troupes et celui de la garde nationale.

Le 8 juillet il y eut à la chambre un grand scandale. Il s'agissait de la proposition de M. de Melun, relative à l'application de l'article 13 de la Constitution. De là, pour M. Victor Hugo, le sujet d'un magnifique discours sur la misère du peuple et sur les devoirs du gouvernement. C'étaient les doctrines sociales tout entières préconisées en pleine tribune par une bouche habituée à les maudire. Les paroles de M. Victor Hugo furent accueillies par des murmures, par des cris de fureur. Il avait osé soulever le voile et découvrir la plaie sociale.

La proposition de M. de Melun fut cependant adoptée, car elle venait d'un royaliste, et sa présentation servait de secrets calculs. Il fut décrété que l'Assemblée nommerait dans ses bureaux une commission de trente membres pour préparer et examiner les lois relatives à l'assistance publique.

Le résultat des élections du 8 juillet n'a point abattu le courage de la démocratie.

Nous vivons sous l'état de siége; les réunions sont interdites; les journaux

socialistes sont arbitrairement suspendus ; les chefs les plus dévoués du parti sont en prison ou en fuite ; le chômage a chassé de Paris des milliers d'ouvriers ; le peuple est décimé, démoralisé par l'épidémie ; une scission déplorable a jeté partout le trouble et l'indécision. Plus de 30,000 électeurs se sont volontairement abstenus de voter, sans compter ceux qui, voulant prendre part au vote, ont été entravés dans l'exercice de leur droit de citoyen. Et cependant 10,000 suffrages à peine séparent le dernier élu du premier candidat de la liste démocratique. Esquiros, le dernier sur cette liste, réunit encore plus de 80,000 voix.

Non, il ne faut pas désespérer de la République. Dans Paris seul, elle compte deux fois plus de défenseurs qu'il n'en faut pour déjouer tous les projets des royalistes.

Ce premier numéro devait contenir une appréciation de la situation extérieure : pressés par l'abondance des matières, les éditeurs, plutôt que de scinder cet important travail de M. Louis Blanc, ont préféré en remettre la publication au mois prochain.

PROJET DE LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Tout le monde pressent aujourd'hui une révolution sociale, la transformation de la vieille société. Il ne s'agit plus que d'amener sans secousse cet enfantement d'un monde régénéré, et d'adoucir les inévitables convulsions d'une civilisation expirante.

Le jour arrive où le peuple émancipé sera appelé à vivre de la vie sociale. Que fait le gouvernement pour le préparer à ses nouvelles destinées ? S'occupe-t-il de combattre l'ignorance, d'épurer les instincts, de répandre avec l'instruction les notions de morale et de justice ? Non : tout au contraire, il épaissit les ténèbres et croit pouvoir arrêter la révolution.

Telle a été cependant la tactique du despotisme, depuis les prêtres de l'ancienne Egypte jusqu'aux dominateurs en soutane du Paraguay. Toujours on a cherché à maintenir le peuple dans l'ignorance et l'abrutissement. Dernièrement encore, M. Thiers ne disait-il pas qu'il faudrait en venir à supprimer les écoles primaires ?

M. Thiers est le président de la commission qui fut chargée par M. de Falloux de rédiger le projet de loi sur l'assistance publique. On pouvait connaître d'avance le résultat d'une œuvre signée des noms de Thiers, Montalembert, Dupanloup, de Melun, Poulain de Bossay, Riancey, Montreuil. Le projet de loi a tout simplement pour but la destruction de l'Université, c'est-à-dire de l'enseignement par

l'état, et la transmission de l'instruction publique aux mains des corporations religieuses.

Si, par une réserve hypocrite, le projet de loi ne supprime pas d'un trait de plume les établissemens dont l'état est le propriétaire, c'est qu'on sait bien qu'il leur sera impossible de soutenir une concurrence sérieuse avec les maisons que le jésuitisme va bientôt élever de toute part. Laissez faire la concurrence : l'instruction, mise au rabais, reviendra bientôt toute entière à ceux qui ont l'argent des fondations, des messes, des aumônes ; on en aura bientôt fini avec les collèges, les lycées, avec les écoles et ces instituteurs primaires qui, suivant les expressions du rapporteur, *semblaient se liguer pour former au sein de la société même un ordre de mécontents et d'adversaires.*

On n'élève pas l'homme par telle ou telle forme de gouvernement ; l'état ne doit pas porter la main sur l'instruction publique ; l'éducation est et demeure trop éloignée de la religion.—Voilà ce que dit encore le rapport ; et cela signifie : il sera loisible,au sein d'une république,d'élever la jeunesse dans le respect,dans les principes de la monarchie ; l'état, soliveau de la fable, doit rester impassible jusqu'au jour où la génération nouvelle formée par les ennemis de la République se trouvera assez forte pour la renverser. Enfin, pour faire rentrer la religion dans l'éducation, il faudra mettre partout à la tête de l'instruction publique les curés, les évêques et toute la milice sacerdotale.

Voici les mesures qui devront assurer le succès de cette désorganisation. Les vingt provinces académiques sont supprimées. Il y aura pour chaque département un recteur et un conseil départemental. Dans ce conseil, composé de onze membres, se trouveront l'évêque, un acolyte de l'évêque, quatre conseillers généraux. On sait de quels élémens sont formés les conseils généraux. Voilà d'avance l'évêque assuré de la majorité contre le recteur, à supposer que celui-ci se sente quelque velléité d'être autre chose qu'un vérificateur de comptes et un donneur de signatures. C'est le conseil départemental qui établit les listes sur lesquelles les conseils municipaux auront à choisir les instituteurs. Il peut révoquer sans appel un instituteur pour négligence dans ses fonctions, et cela sur la simple plainte du maire ou du *curé*.

Après avoir établi partout la suprématie ecclésiastique dans l'enseignement dirigé par l'état, le projet s'occupe d'aplanir toutes les difficultés que les corporations religieuses pourraient rencontrer dans la lutte qu'elles vont engager contre l'Université. Toutes les conditions de capacité exigées de ceux qui veulent fonder des établissements libres se trouvent simplifiées, la plupart du temps supprimées. Il n'est pas jusqu'à cette frêle barrière du baccalauréat que la commission n'ait cru devoir renverser : un jury de sept membres, choisi par ce conseil départemental que vous savez, délivrera des certificats de capacité pour l'instruction secondaire.

C'est en vain qu'on cherchera dans ce projet de loi l'enseignement gratuit e obligatoire. M. de Falloux ne comprend pas que l'enseignement primaire soit payé par tout le monde ; M. Peupin et ses collègues ne comprennent pas qu'on soit obligé de donner à ses enfans l'instruction la plus élémentaire.

Il n'est point question davantage de l'instruction professionnelle; le ministre déclare l'abandonner au hasard de la concurrence et du libre enseignement. C'est que le projet de loi n'a pas été présenté pour donner une solution à ces grandes questions pendantes depuis si longtemps. Comme nous l'avons dit, on n'avait qu'un but : tuer l'Université, la remplacer par les jésuites. Cela explique pourquoi la rédaction du projet a été confiée à une commission spéciale, plutôt qu'au conseil d'état, corps légalement investi de la préparation des lois.

LES PAUVRES EN ANGLETERRE.

La taxe des pauvres est l'ulcère qui ronge l'Angleterre. Pour guérir cette plaie incurable, voilà quinze ans que les législatures successives font des efforts surhumains. Rien n'a pu réussir. On n'obtient un soulagement passager que pour tomber bientôt dans d'effroyables crises. Et cependant, toutes les commissions du parlement ont déclaré que la taxe était la perpétuation de la misère, qu'elle était une source de démoralisation pour la classe ouvrière, et qu'en détruisant chez le peuple tout sentiment de dignité et d'indépendance, elle sapait les fondemens de la société et menait l'Angleterre à une ruine inévitable.

Un relevé officiel porte le nombre total des individus secourus par les paroisses à 2,379,096; la population de l'Angleterre et du pays de Galles est de 17,376,000 habitans: il en résulte qu'*un* individu sur *sept* est réduit à l'état d'indigent.

En 1834, la taxe montait à 8,338,079 liv. sterling (environ 210,000,000). L'amendement à la loi des pauvres, de 1834, avait eu pour effet, en 1838, de réduire la taxe à 5,186'389 livres sterling; en 1840 elle était déjà remontée à 6,242'571, et en 1843, à 7,304,601 liv. sterl. En ajoutant les 200,000 liv. dépensées chaque année pour les soins médicaux et les frais de la commission, on trouve que pour 14 ans, de 1834 à 1847, le budget de la mendicité s'est élevé à 95,594,945 livres sterl. (environ 2,400,,000,000 fr.).

Chaque année le chiffre de taxe s'accroît, et cependant la richesse publique est dans une marche ascensionnelle : on a calculé que, pendant les 30 dernières années, cette richesse avait augmenté de 136 pour 100. La cause de l'accroissement de la taxe, c'est que chaque paroisse nourrit ses pauvres; il en résulte que les pays les moins riches sont les plus chargés et finissent par complètement s'épuiser. Ainsi, dans les comtés de Dorset, Essex, Southampton, Buks, Oxford, Sussex, Wilts, dont le revenu imposé n'est que de 7,397,911 livres sterling, la taxe des pauvres est de 2 shillings

par livre sterling de revenu (3 fr. 40 pour 25 fr.). Tandis que dans les riches et populeux comtés de Chester, Lancaster, Lincoln, Midlessex, York, Northumberland, Staffort, un revenu imposé de 24,892,795 livres sterl. ne paye que 1 shilling 6 d. par livre sterling(1 fr. 85 c. pour 25 fr.).

Dans les villes, la proportion est la même. Londres *extra muros*, pour un revenu de 211,150 liv. paie 2 s. 6 d.; Londres *intra muros*, pour 612,882 liv. de revenu ne paie que 1 s. 7 d. par livre. Prenons les différents quartiers : Bethnal-Green pour 95,549 liv. paie 2 s. 9 d. par livre; Saint-George, Hanover-square, paie seulement *six pences* par livre pour un revenu de 604,105 livres. Enfin, le quartier de la Banque dans la cité, dont le revenu dépasse toutes les appréciations, paie, chaque année, pour la taxe 128 liv. Encore ne sait-on pas pourquoi, car il n'y a pas un pauvre dans toute la paroisse. Ainsi la plus riche corporation du monde échappe légalement à un impôt que le plus pauvre fermier doit acquitter sous peine de voir vendre son misérable grabat.

La tendance des quartiers riches à se couvrir de rues larges, de grandes et belles maisons, demeures d'une seule riche famille, refoule peu à peu la pauvreté dans les quartiers misérables dont les charges et la détresse s'augmentent de tout cet accroissement de population.

Dans les campagnes, le propriétaire d'une paroisse entière se débarrasse facilement de la taxe des pauvres. D'accord avec ses fermiers, il fait de sa terre ce qu'on appelle une *paroisse close*. A mesure que les pauvres chaumières deviennent vacantes par la mort ou l'émigration des habitans, il les abat et n'en laisse pas reconstruire d'autres. Au bout d'un certain temps, il ne reste plus un pauvre sur le territoire de la paroisse. Si l'on a besoin de journaliers pour la culture, on les fait venir chaque jour des paroisses voisines, où on les renvoie mourir quand ils ne sont plus en état de travailler. Dans les campagnes donc, comme dans les villes, la misère s'accumule dans les pays les plus pauvres. Dans certains endroits la taxe égale le revenu total, et il arrive souvent que les fermiers, hors d'état de payer, prennent la fuite pour éviter la prison. La terre reste alors sans culture et devient une charge pour le possesseur. En Irlande, on rencontre dans beaucoup d'endroits des milliers d'hectares ainsi abandonnés et par le propriétaire et par le fermier.

En présence d'un si grand mal, le socialisme seul pourrait indiquer un remède; mais l'Angleterre tremble de s'engager dans les réformes sociales; elle essaie de tous les palliatifs, elle s'adresse à tous les empiriques : le génie de ses hommes d'état s'épuise à galvaniser un cadavre.

Le Gérant : Simonin.

PARIS. — IMPRIMERIE DE MADAME DE LACOMBE, 12, RUE D'ENGHIEN.

CORRESPONDANCE.

Nous recevons, avec prière de l'insérer, la lettre suivante que les tailleurs associés viennent d'adresser au *Constitutionnel*

« Paris, le 11 juillet 1849.

« Monsieur le Rédacteur,

« Peu de temps avant qu'il ne cessât de paraître, le journal *la Bonne Foi* avait publié, sur les associations ouvrières, une série d'articles émanant d'une plume assurément mal renseignée.

« Ce journal n'existant plus nous n'aurions pas cru utile de réfuter ces assertions erronées. Mais à l'instant, voici qu'un de nos amis nous commmunique le numéro de votre journal du 9 juillet, dans lequel nous voyons la reproduction presque textuelle de ces mêmes articles. Nous avons alors senti qu'il était de notre honneur de démentir certaines allégations dont la fausseté est pour nous évidente. C'est, seulement en ce qui concerne l'Association fraternelle des tailleurs, — fondée rue de Clichy, et continuée rue du faubourg Saint-Denis, 23, — que nous voulons répondre.

« Vous dites que, d'après un décret rendu au Luxembourg, il aurait été fait un marché onéreux pour la Ville de Paris; que ce marché aurait été, en quelque sorte, imposé par M. Louis Blanc. — Cela est inexact. Le marché a été librement conclu et passé entre les représentans de l'Association des tailleurs et M. Armand Marrast, alors maire de Paris.

« Le drap fourni n'était pas destiné à la troupe, mais à l'habillement de la garde nationale seulement. Le drap était donc d'une qualité supérieure à celui des troupes de ligne, et néanmoins, il n'était pas alloué, comme vous le voulez bien dire, treize francs par tunique et quatre francs par pantalon, mais seulement *huit francs par tunique, trois francs par pantalon;* plus deux francs pour garnitures et fournitures diverses.

« Les maîtres tailleurs, en se cotisant, non pour aider à l'essai d'une association, mais bien pour se liguer avec les ouvriers contre les confectionneurs qui voulaient se faire adjuger la commande, n'ont fourni qu'une somme de 11,600 fr., et non de 14,000 fr. comme vous l'indiquez. Cette somme fut remboursée intégralement lorsque la Ville eut payé ce qu'elle redevait à l'Association; et cependant, à l'origine, cette somme fut plutôt un don qu'un prêt. (La quittance des maîtres tailleurs est entre nos mains.)

« Quant au retard apporté, dites-vous, dans la livraison des effets de la garde mobile, c'est un reproche qui ne peut s'adresser à nous. D'après le marché conclu avec l'intendance de la garde mobile, le 6 avril 1848, il était arrêté que les dernières livraisons devraient être effectuées le 16 mai suivant, et le 14, l'engagement pris était exécuté.

« Vous dites encore, et pour terminer à notre sujet : — « Loin d'avoir fait des « bénéfices, l'Association s'est liquidée en perte. » — Plus loin : « Ce qui n'em- « pêche pas M. Louis Blanc de se féliciter du succès de cette expérience. »

« 1° L'Association ne s'est pas liquidée en perte. Elle a donné, au contraire, un dividende à chacun de ses membres. Il vous est très facile de vous renseigner sur ce point.

« 2° M. Louis Blanc a raison de se féliciter du succès de son expérience, car l'Association, — dont le siége est aujourd'hui rue du faubourg Saint-Denis, 23, — livrée depuis longtemps à ses propres ressources, n'en est pas moins entrée dans une voie de prospérité qui chaque jour, va croissant. Prospérité qui est le seul démenti que, désormais, nous voulons opposer aux calomnies et aux insinuations malveillantes, qu'à notre insu, on nous adresserait encore.

« Nous avons l'honneur de vous saluer,

« Pour l'Association,

« *Signé* Ph. Bérard. »

LISTE DES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.

ARÇONNIERS, rue des Petits-Hôtels, 23.
BOULANGERS, rue d'Enfer, 7.
— rue Vincent, à Belleville.
BLANCHISSEUSES, rue Folie-Méricourt, 35.
— rue de Breda, 21.
BOUTONNIERS EN MÉTAL, rue Fontaine au roi, 20.
BOUTONNIERS, passage Holzbacher, r. des Trois-Bornes, 19, et rue Fontaine au roi, 36.
BLANCHISSEURS-APPRÊTEURS D'ÉTOFFES, quai de la gare d'Ivry, 32.
BRASSIERS, rue de Bondy, 76.
BILLARDIERS, rue du faubourg Saint-Denis, 34.
BIJOUTERIE, rue Saint-Martin, 353.
BOUCHERS, G.-Rue, à La Chapelle-St-Denis, 68.
— rue Saint-Martin, 170.
CARTONNIERS, rue des Gravilliers, 18.
CHAPELIERS, rue des Trois-Pavillons, 5.
— pl. de la Bourse (maison Aubert).
— Boulevart St-Denis, 4.
CHARPENTIERS, boulevart Beaumarchais, 42.
CHAUSSONIERS, rue Jean-l'Epine, 11.
CLOUTIERS, r. Chât.-Landon (faub. St-Martin), 6.
CORDONNIERS, place du Louvre, 26.
— rue Bailleul, 6.
— rue faubourg St-Denis, 15.
— rue Rambuteau, 108.
CUISINIERS, barrière du Maine, 36.
— barrière de Sèvres, 49.
— rue Simon-le-Franc, 19.
— barrière Pigale, 36.
— barrière des Amandiers, 4.
— barrière des Trois-Couronnes, 34.
— rue du faub. St-Denis, 23.
— rue Phélipeaux, 17.
— r. des Fossés-S-Germ.-l'Auxerrois.
— rue Fontaine Molière, 4.
— rue du Temple.
COIFFEURS, rue des Gravilliers, 18.
— rue de la Mont. Ste-Geneviève, 6.
— rue Saint-Denis, 278
— rue Cadet, 2.
— rue Saint-Honoré, 87,
— r. St-Nicolas, 26, faub. St-Antoine.
CORROYEURS, r. de la Terrasse, 40, à Monceaux.
COUTELIERS, fabricans d'instrumens de chirurgie, 6, place de l'Ecole de médecine.
CHEMISERIE, rue du faubourg Montmartre, 21.
CORSETIÈRES, rue St-Honoré, 145.
DESSINATEURS SUR ÉTOFFES, b. Poissonnière, 14.
DESSINATEURS POUR CACHEMIRES.
EBENISTES, r. Charonne, 7, cour St-Joseph.
EBÉNISTES en fauteils, rue de Charonne, 7, cour Saint-Joseph.
EPICIERS, rue du Cadran, 7.
— r. du faubourg St-Antoine, 102.
ECRIVAINS-AUTOGRAPHES, rue Villedot, 15.
FONDEURS EN FER, r. Nve-St-Etienne-S.-M., 4.
FORMIERS, rue du Cadran, 12.
FERBLANTIERS, rue du faub. St-Denis, 24.
GRAVEURS, rue des Vieux-Augustins, 64.
HORLOGERS, rue de Berry, 8.
IMPRIM.-TYPOGRAPH., r. de Seine-St-Germ., 32.
— rue Montmartre, 154.
— rue Gaillon, 34.
IMPRIMEURS-LITHOGRAPHES, passage du Caire.
INSTRUMENS DE MUSIQUE, rue des Poissonniers, 37, à Montmartre.
LINGÈRES, r. de la Corderie-St-Honoré, 7.
— rue du faubourg St-Denis, 35.
— rue Richelieu, 44.
LIMES (ouvriers en), r. Péblipeaux, 27, passage de la Marmite.
LITS ET MEUBLES EN FER (fabricans), rue Dupetit-Thouars, cité Bouttlers, 5.
LUNETIERS, r. St-Martin, 180, entrée rue Jean-Robert, 28.
MUSICIENS, passage de l'Opéra.
MEGISSIERS, rue St-Hippolyte, 13, f. St-Marcel.
MARBRIERS, rue Fontaine-St-Georges, 46.
MENUISIERS, rue de l'Ecole de médecine, 109.
— rue de Babylone.
— rue de Sèvres.
MAÇONS ET TAILLEURS DE PIERRE, rue Geoffroi-Lasnier, 11.
MÉCANICIENS, r. de Charonne, 74, f. St-Antoine.
— rue des Ecluses-St-Martin.
ORFÈVRES, rue de Lancry, 11.
PASSEMENTIERS, rue Neuve-Chabrol, 11.
PAVEURS.
POTIERS DE TERRE, rue Copeau, 39.
PEIGNES DE CORNE ET EN ÉCAILLE (ouvriers en) rue Grenétat, 9.
PEINTRES EN BATIMENT, rue des Arcis, 52.
— rue Labruyère, 10.
— r. Parad.-Poissonn., 40
PEINTRES-DÉCORATEURS, rue Miromesnil, 35.
POELIERS-FUMISTES, rue Maubuée, 11.
PIANOS (fabricans de), rue de Bréda, 21.
RAMPISTES, rue Neuve-St-Denis.
REGISTRES ET PAPETERIE (fabricans de), rue Montmorency, 1.
ROUENNERIE (blouses et pantalons de travail), rue du faubourg St-Antoine, 45.
SELLIERS, r. Neuve-Fontaine-St-Georges, 9.
SERRURIERS-MECANICIENS, rue Beaubourg, 13.
TEINTURES EN SOIE, rue de la Calandre, 20.
TAILLEURS, r. du faubourg St-Denis, 23.
TAPISSIERS, rue de Sèvres, 129.
TOURNEURS EN CHAISES, rue Amelot, 64.
VOITURES (ouv. en), r. de Lille, 8, à la G.-Villette.
VINS (marchands de), rue Jean-Robert, 8.
— rue de Poitou.

Chaque mois, le NOUVEAU MONDE publiera la liste des associations ouvrières.

Pour éviter de donner place, dans nos colonnes, à des associations fondées en dehors des principes socialistes et dans un but déguisé d'exploitation de l'homme par l'homme, nous n'annoncerons que les sociétés ouvrières reconnues par le comité des délégués du Luxembourg.